

API.INFO

Magazine mensuel d'information et d'analyse de l'API / N°0001 / Jan 2026 / Directeur de publication : **SHINWINSOH BOMA Donatus**

Investissements via l'API :

Comment nous avons
attiré plus de 7 400
milliards en 2026

SUCCES STORIES

Ils se bousculent pour
investir au Cameroun

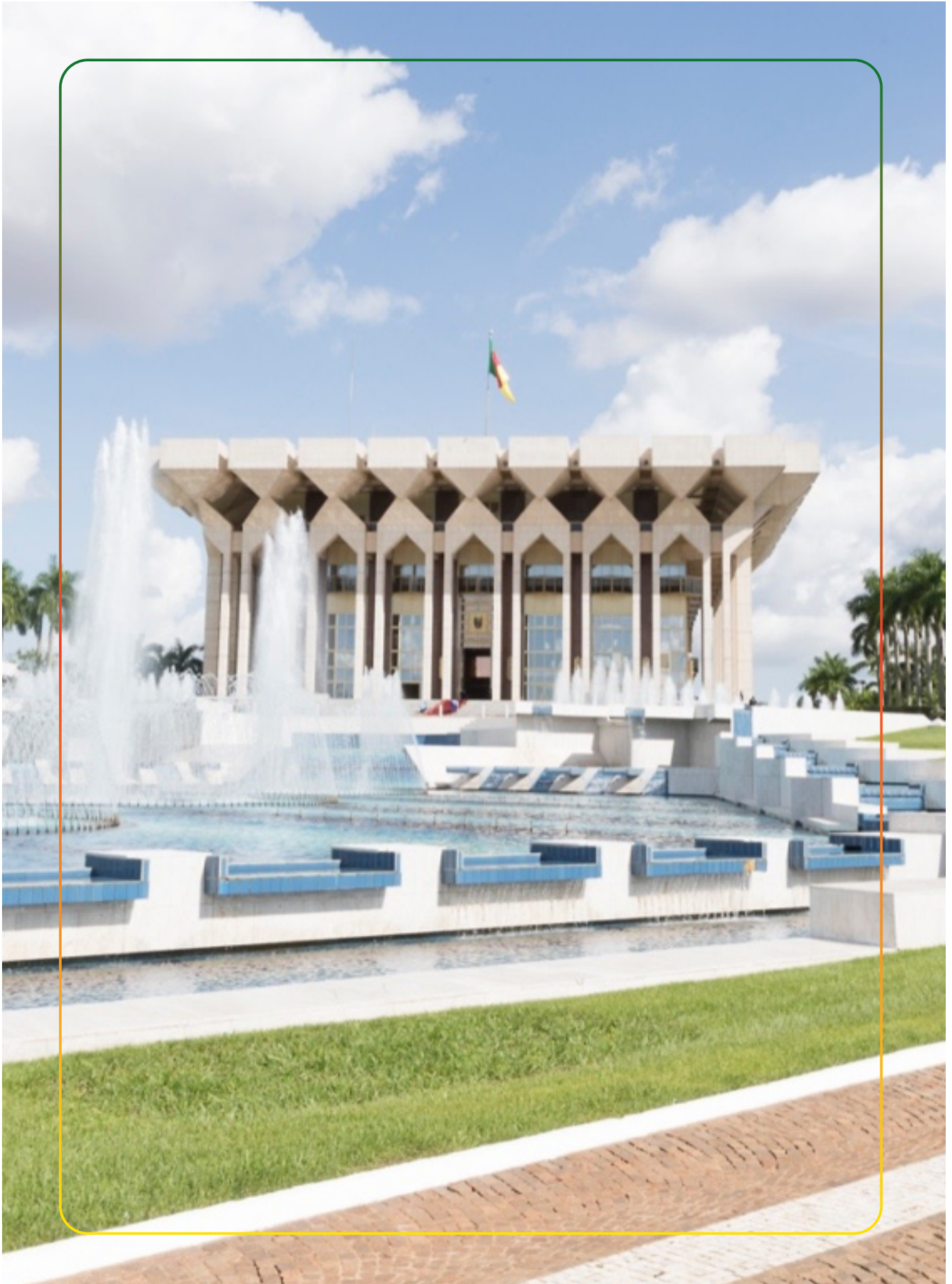
in Cameroon

Business

CAMEROUN

Destination d'excellence



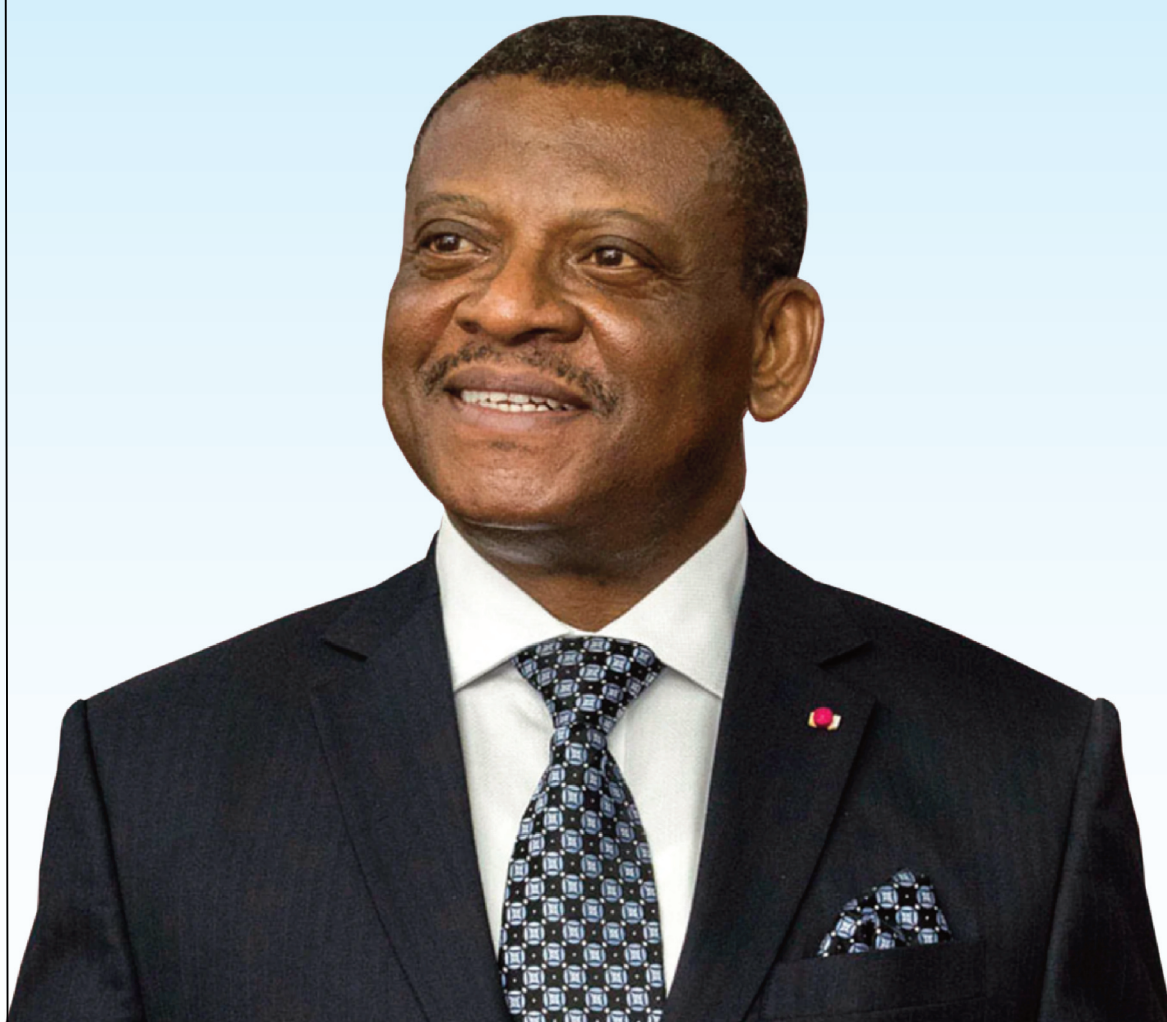




SEM PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun

« Le Cameroun est par-dessus tout, déterminé à favoriser l'investissement privé. Un cadre légal et propice a été aménagé à cet effet. Articulé autour d'une loi sur les incitations à l'investissement du 18 avril 2013, ce cadre permettra le développement des secteurs structurants prioritaires que sont l'agro-industrie, les infrastructures de transport, l'énergie, le logement social et l'aménagement urbain, les industries extractives et les nouvelles technologies »

.....
*Extrait du discours du Chef de l'Etat à l'occasion de l'ouverture des assises
de la Conférence Économique Internationale du 17 juin 2016*



Chief Dr Joseph DION NGUTE,
Prime Minister, Head of Government



Ferdinand NGOH NGOH
Ministre d'Etat, SGPR



Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'API



Dr DIANE ACHA MORFAW

Présidente du Conseil



Mme AWUSA Née Brigitte KUBRI

Représentante PRC



M ESSOMBA ASSE Auguste

Représentant SPM



M NGOLLE V Isaac Richard

Représentant MINFI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'API



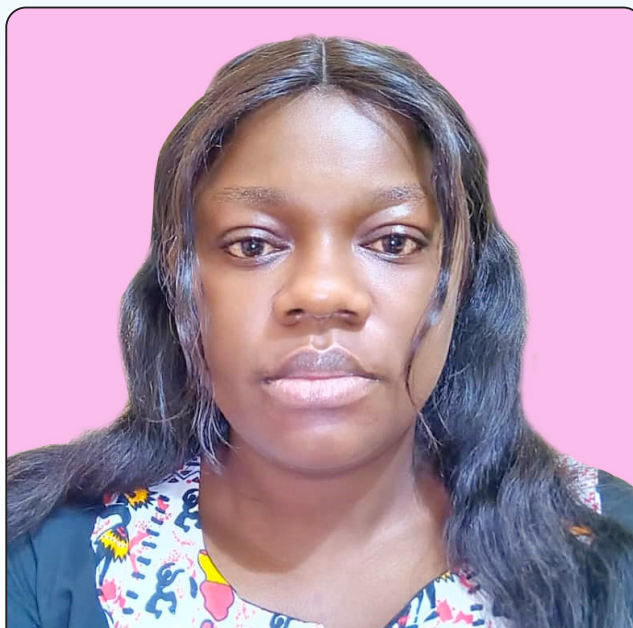
M MVOA Claude
Représentant MINEPAT



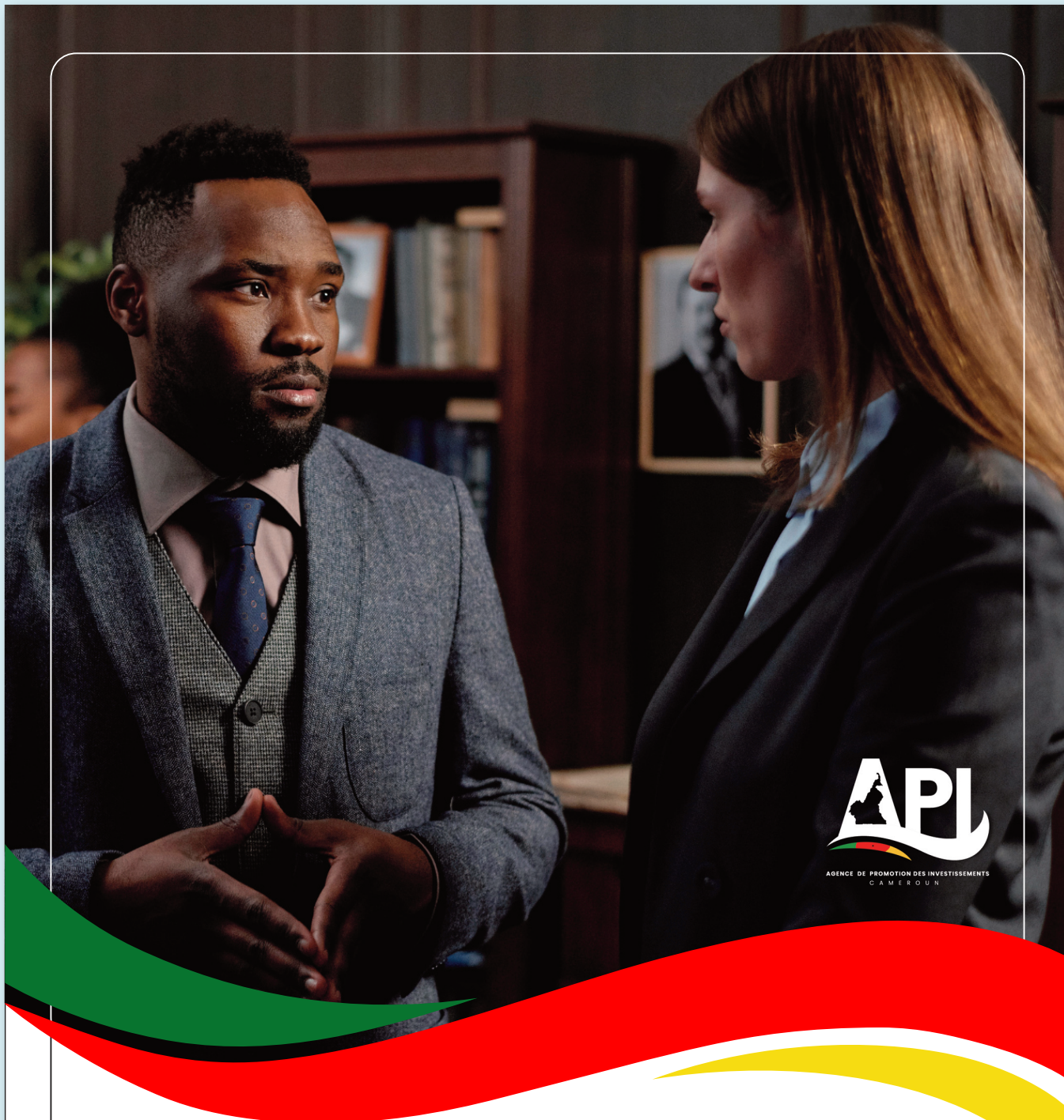
M EGBE Samuel
Représentant MINMIDT



M TAWAMBA Celestin
Représentant GECAM



Mme MBELLAWAH Rachel NKEZI
Représentante CAPEF



L'API c'est une vision :

Faire du Cameroun une destination privilégiée pour les investissements en Afrique, reconnue pour son dynamisme économique, sa compétitivité et son environnement propice au développement des affaires.

Notre mission :

Promouvoir et faciliter les investissements en République du Cameroun, en offrant un cadre attractif, des services de qualité et un accompagnement personnalisé aux investisseurs nationaux et étrangers, pour une croissance économique durable et inclusive.

Invest in Cameroon, land of attractiveness

Sommaire



10 Editorial

API NEWS : La vitrine
d'un Cameroun attractif



13 Focus

Cap sur les investisse-
ments indiens



18 Actualité

Ce Cameroun qui attire
et séduit en tout lieu



28 Opportunités

10 raisons d'investir au
Cameroun



38 Incitations

Ce qu'il faut savoir sur
les facilités offertes



44 À Propos de l'API

API : programmée pour
vous accompagner

API.INFOS

Magazine mensuel d'information et d'analyse de l'API / N°0001 / août 2024 / Directeur de publication : SHIRWINSON BOMA Donatus

**Une publication de l'Agence de
Promotion des Investissements**

Directeur de Publication :
M. BOMA Donatus, DG API

Comité éditorial :
Tamungang Emmanuel
Bitchoka Jean Calvin
Menga Jean Stéphane

**Coordonnateur de
la Rédaction :**
Mbouné Désiré

Equipe de rédaction :

ETENDE MEKONGO
Vendelin ; MBASSI
ELOUNDOU Polycarpe
Stephane II ; MPOUDI
NGOLLE Claudia Ursula ;
OUMAROU SAIDOU
KHALIFA ; IGEIBOR
Nadesh BERI ; MANY
Adele Regine Epse
AKOULOZE ;
HAMIDOU BAH LAH
ABUNAW ; NJEM MBA
Kingsley ; Freddy
ONDO'O Georges Thierry
ESTEGUET ; Sandra
Kelly NJONGOU ;
OVENA OVENA
Joann Vianney ;

Relecture
Moise Benga

Création graphique
Désiré MBOUNE

Traduction
Ruth ATABONG

Credit photo
©sdcom/api

Imprimé au
Cameroun



SHINWINSOH BOMA Donatus

*Le Directeur Général de l'Agence
de Promotion des Investissements*

API NEWS : La vitrine d'un Cameroun attractif, ambitieux et ouvert aux investissements

L'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun (API) s'est toujours engagée à déployer des moyens innovants et stratégiques pour promouvoir l'attractivité économique de notre pays. Aujourd'hui, API NEWS s'impose comme l'un des outils les plus pertinents de cette mission, offrant à nos partenaires, investisseurs, et décideurs une porte ouverte sur les opportunités économiques et le potentiel inestimable du Cameroun.

Un Outil de Promotion Stratégique

Publié trimestriellement, API NEWS est bien plus qu'un simple magazine : c'est le relais essentiel de la vision ambitieuse de l'État camerounais en matière de développement économique. La publication que vous tenez, se positionne comme une plateforme d'échanges et de réflexions, où les succès, les initiatives et les perspectives d'investissement trouvent écho. Chaque édition est soigneusement conçue pour mettre en lumière les avancées économiques, les projets innovants et les mécanismes d'accompagnement qui facilitent l'implantation des investisseurs sur notre territoire. Dans un

monde globalisé où l'information est une ressource stratégique, API NEWS constitue donc un pont entre les opportunités locales et les capitaux internationaux. Sa régularité et la richesse de son contenu permettent de maintenir un dialogue constant avec vous, partenaires, décideurs publics et privés, opérateurs économiques et investisseurs, tout en offrant une visibilité optimale aux initiatives privées et publiques qui façonnent l'avenir économique du Cameroun.

Le Cameroun : Une Terre de Possibilités Illimitées

Positionné au cœur de l'Afrique Centrale, le Cameroun bénéficie d'une situation géographique stratégique, d'une stabilité politique éprouvée, et d'un potentiel économique diversifié. Avec une économie multisectorielle portée par l'agriculture, l'énergie, les mines, l'industrie, et les services, notre pays se distingue comme une destination d'investissement privilégiée. L'agriculture, fer de lance de notre économie, représente une opportunité majeure, avec des terres arables vastes et fertiles, prêtes à accueillir des projets agro-industriels. L'énergie, en particulier les énergies renouvelables,

► connaît un essor remarquable, soutenu par des investissements dans l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien. Par ailleurs, les secteurs de l'industrie, des infrastructures, et des TIC continuent d'attirer l'attention des investisseurs grâce à un environnement en constante modernisation. Ces atouts, couplés à la jeunesse et au dynamisme de notre population, offrent un cadre idéal pour l'innovation et la création de valeur. Le Cameroun se positionne ainsi comme un acteur clé dans la transformation économique de la sous-région.

Un Appui Institutionnel Fort et Structuré

Conscient des défis et des attentes des investisseurs, le Président Paul Biya a mis en place un arsenal de mesures et de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à rendre le processus d'investissement plus fluide et transparent. Sous son impulsion, plusieurs mécanismes d'accompagnement ont été instaurés pour sécuriser et faciliter l'expérience des investisseurs. API NEWS ambitionne ainsi de mettre en lumière les facilités offertes par le Guichet Unique des Investissements, une plateforme simplifiée pour l'obtention des autorisations et permis nécessaires à la mise en œuvre des projets. Les Incitations Fiscales et Douanières porteuses d'exonérations significatives visant encourager les investissements dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, l'industrie, et les infrastructures ; les Partenariats Public-Privé (PPP) ; le cadre légal modernisé permettant la réalisation de projets d'envergure avec le concours du secteur privé, garantissant ainsi une répartition optimale des risques ; les Zones Économiques Spéciales (ZES) seront eux aussi en vedette dans les pages de votre magazine. Ces mesures témoignent de la volonté ferme des pou-

Potentiel renversant

le Président Paul Biya a mis en place un arsenal de mesures et de réformes visant à améliorer le climat des affaires



voirs publics de faire du Cameroun une destination d'investissements compétitive, où la croissance économique rime avec stabilité et rentabilité.

Une Vision Partagée pour un Avenir Prometteur

API NEWS s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique de promotion et d'accompagnement. Chaque édition se propose de démontrer que le Came-

roun est une terre d'accueil pour les investisseurs visionnaires, désireux de participer activement au développement d'un pays en plein essor.

Sans plus tarder, allons parcourir ces pages avec l'esprit d'initiative et l'ambition qui animent notre action commune. Ensemble, faisons du Cameroun le modèle africain d'une économie ouverte, inclusive et tournée vers l'avenir.

Nouvelle ère pour l'investissement au Cameroun

Le 18 juillet 2025, le Président de la République a signé une Ordonnance révisant le cadre juridique et institutionnel régissant les investissements au Cameroun. Cet important instrument juridique traduit la volonté constante du Gouvernement de renforcer l'attractivité du Cameroun en tant que destination d'investissement et de promouvoir une croissance inclusive et durable. L'ordonnance N°2025/002 vient améliorer la politique d'investissement et contribuer plus efficacement à l'attinte des objectifs d'industrialisation et d'émergence du pays, tels que définis dans la Vision 2035 et la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Les entreprises publiques et privées éligibles

L'Ordonnance de 2025 introduit une série d'innovations destinées à moderniser et harmoniser les procédures d'investissement, à améliorer la transparence et à renforcer la protection des investisseurs. Le champ des bénéficiaires éligibles a été élargi. Au-delà des personnes physiques ou morales, camerounaises ou étrangères, résidentes ou non-résidentes déjà prévues par la loi de 2013, le nouveau texte inclut désormais les entreprises publiques exerçant dans des secteurs concurrentiels. Le régime incitatif a également été étendu aux aménageurs et investisseurs des zones économiques, ainsi qu'aux co-contractants des partenariats public-privé (PPP) impliqués dans la conception, la réalisation et l'exploitation des projets d'investissement.

Guichet Unique des Investissements

L'une des avancées majeures réside également dans la simplification et la digitalisation des procédures administratives

le nouveau texte
inclut désormais
les entreprises
publiques exerçant
dans des secteurs
concurrentiels dans
la liste des potentiels
bénéficiaires des
incitations



relatives à la création et au suivi des projets d'investissement. La réforme renforce le mécanisme du guichet unique, coordonné par l'Agence de Promotion des Investissements (API), qui devient le point de contact central pour les investisseurs. À travers ce dispositif, l'API est habilitée à orienter, faciliter et accompagner les investisseurs tout au long du processus, de la soumission du projet à sa mise en œuvre, contribuant ainsi à la réduction des délais et des coûts administratifs.

Des avantages taillés sur mesure

Une autre innovation importante concerne la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers. Le nouveau cadre juridique introduit des incitations fondées sur la performance, liées à des critères précis tels que le volume de l'investissement, le nombre d'emplois créés, le niveau de transfert de technologie et la contribution aux exportations. Cette approche vise à garantir que les avantages consentis produisent un impact économique tangible, favorisent le contenu local et soutiennent le développement des chaînes de valeur. L'Ordonnance distingue en outre entre le régime général et les régimes spéciaux applicables aux projets stratégiques ou



à fort impact, en offrant des avantages adaptés aux investissements d'envergure présentant un bénéfice socio-économique significatif.

9 secteurs prioritaires

Par ailleurs, le texte élargit le champ des investissements éligibles en identifiant clairement les secteurs prioritaires bénéficiant d'un traitement préférentiel. Ces secteurs reflètent les avantages comparatifs du Cameroun et s'alignent sur la stratégie nationale de transformation structurelle. Selon l'Ordonnance, les secteurs prioritaires comprennent : l'agriculture, l'élevage et la pêche, les industries lourdes, l'automobile et la fabrication, l'eau et l'énergie, l'éducation et la santé, les transports aérien, ferroviaire et maritime, le tourisme et les loisirs, les infrastructures de grande distribution, ainsi que les infrastructures numériques de stockage et de traitement de données. En mettant en avant ces secteurs, le Gouvernement entend stimuler l'investissement là où le potentiel de création d'emplois, de développement des exportations, de diversification industrielle et de transfert technologique est le plus élevé. Le texte encourage également les investissements favorisant l'économie verte, l'innovation, l'en-

La réforme renforce le mécanisme du guichet unique créé au sein de l'API, qui devient le point de contact central pour les investisseurs

trepreneuriat des jeunes et les partenariats entre entreprises locales et internationales.

Investissement et rapatriement des fonds garantis

L'Ordonnance renforce également les garanties offertes aux investisseurs, en assurant la sécurité juridique et la protection du droit de propriété. Elle garantit explicitement la liberté d'établissement, la non-discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers, ainsi que la libre transférabilité des fonds en devises convertibles. Elle consacre en outre la protection contre l'expropriation, n'autorisant celle-ci qu'en cas d'utilité publique et moyennant une indemnisation juste et équitable. Pour renforcer la confiance des investisseurs, l'Ordonnance consolide les mécanismes de prévention et de règlement des différends, notamment par le recours à l'arbitrage et à la médiation conformément aux standards internationaux reconnus.

Cap sur la durabilité

Un autre aspect notable réside dans l'intégration des principes de développement durable dans la politique d'investissement du Cameroun. Le nouveau cadre promeut l'investissement responsable en imposant le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il encourage les entreprises à adopter des pratiques durables, à respecter les normes du travail et à contribuer au développement communautaire. En liant les incitations aux résultats durables, l'Ordonnance veille à ce que l'investissement devienne un vecteur de croissance inclusive et écologiquement responsable.

En adoptant cette Ordonnance, le Cameroun réaffirme son ambition de se positionner comme une porte d'entrée compétitive vers la sous-région d'Afrique centrale, en tirant parti de sa position géographique stratégique, de son potentiel de marché et de son capital humain. Ce nouveau cadre juridique ouvre la voie à un secteur privé plus dynamique et compétitif, apte à conduire la transformation structurelle de l'économie nationale et à promouvoir une croissance inclusive et durable. Dans la phase de mise en œuvre, l'Agence de Promotion des Investissements demeure résolument engagée à accompagner les investisseurs, à promouvoir les opportunités dans les secteurs prioritaires et à veiller à ce que les retombées des nouveaux investissements se traduisent par des impacts concrets et mesurables pour le développement du pays.







« Un signal fort aux investisseurs »

Le président de la République vient de signer une ordonnance fixant les incitations à l'investissement au Cameroun. Quelles innovations y sont contenues par rapport à la loi de 2013 portant incitation à l'investissement privé?

L'ordonnance que vient de signer le chef de l'Etat apporte des innovations majeures dans le domaine de l'investissement au Cameroun qui démontrent encore que le chef de l'Etat est à l'écoute des investisseurs, de son secteur privé, des doléances émanant des institutions comme les nôtres qui sont chargées de l'application de ces textes incitatifs. Cela nous conforte parce qu'un signal fort est donné aux inves-

Le temps imparti pour signer les conventions entre les détenteurs de projets et l'API a été réduit considérablement. L'agence dispose de seulement 10 jours pour se prononcer sur un dossier d'agrément.

tisseurs sur ce que le Cameroun attend comme investissements dans les jours à venir. En 2013, le texte portait sur les incitations à l'investissement privé au Cameroun. Maintenant, l'investissement est inclusif, c'est pourquoi, dans le texte, de nouveaux organes comme les entreprises publiques qui concourent aussi au développement sont aussi bénéficiaires des incitations. Maintenant, l'investissement ne regarde pas les entreprises, mais les projets. Ces projets doivent figurer dans des secteurs stratégiques définis par la Stratégie nationale de développement (SND 30). L'un des reproches de la loi de 2013 était qu'elle n'a pas tenu compte des secteurs identifiés dans la SND 30. A présent, nous

avons des secteurs comme l'agriculture, l'élevage et la pêche; le commerce et la distribution, ce qui n'était pas prévu en 2013. Le secteur du traitement des données numériques va faire venir des investissements dans l'intelligence artificielle (IA). Il y a le secteur de l'automobile qui fait son entrée, ce qui va changer la donne de l'importation de véhicules de seconde main au Cameroun avec pourquoi pas un concessionnaire qui va s'implanter.

Le temps imparti pour signer les conventions entre les détenteurs de projets et l'API a été réduit considérablement. L'agence dispose de seulement 10 jours pour se prononcer sur un dossier d'agrément. Dans la loi de 2013, le délai pouvait aller au-delà de trois mois, ce qui ne plaisait pas aux investisseurs. Il y a aussi eu un changement de durée d'implantation du projet. L'ordonnance prescrit cinq ans de phase d'installation et cinq ans de phase d'exploitation au lieu de 10 ans précédemment, sauf pour les contrats de partenariat qui vont jusqu'à sept ans.

Quels seront le fonctionnement et la plus-value du guichet unique qui sera logé au sein de l'API ?

Le guichet unique sera l'organe chargé de signer, en une dizaine de jours, les conventions. Ce guichet aura en son sein toutes les représentations de ministères qui participent au processus de l'agrément.

Avant cela, on prenait le dossier ici, on donnait un avis favorable avant de l'envoyer au ministère des Finances qui avait 15 jours pour l'étudier et nous le renvoyer. Cette ordonnance est un clin d'œil fort aux investisseurs. Ces derniers constateront que le pays est prêt à recevoir des investissements parce que les délais seront respectés, etc. Un comité d'audit et de recours est institué au niveau de l'API au cas où un investisseur s'estime lésé. Il a la possibilité de faire recours à ce comité qui a 30 jours pour statuer sur son dossier.

Dans quelle mesure l'ordonnance du 18 juillet 2025 vient-elle accroître la production nationale et booster les investissements locaux et étrangers ?

Le temps imparti pour signer les conventions entre les détenteurs de projets et l'API a été réduit considérablement. L'agence dispose de seulement 10 jours pour se prononcer sur un dossier d'agrément.

Les innovations contenues dans l'ordonnance et la célérité qu'elle va apporter vont améliorer le climat des affaires. La loi exige l'employabilité des Camerounais dans les projets soumis à travers un plan de recrutement substantiel des travailleurs locaux. Le projet doit garantir le transfert des technologies aux Camerounais et utiliser autant que faire se peut les matières premières locales. Ce sont des critères d'éligibilité et il y a des critères spécifiques.

Pour le cas des infrastructures de grande consommation, les promoteurs de mall doivent garantir la présence du made in Cameroon à hauteur de 50%. C'est une ordonnance qui veut garantir l'emploi au Cameroun, promouvoir la production locale et les nouvelles technologies comme l'IA et plusieurs investisseurs vont toquer à nos portes dans les jours à venir.

en bref

L'API et le secteur privé c'est :

500
Conventions
d'investissement signées

7 000
Milliards de FCFA générés

17 000
Emplois générés au
terme des processus
d'investissement



Près de 400 conventions ont déjà été accordées aux investisseurs privés par l'Agence de Promotion des Investissements.

Faites sans crainte le choix du Cameroun, l'API vous accompagne

L'Agence de Promotion des Investissements (API), bras séculier du Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de promotion des investissements, offre un accompagnement privilégié et des services de qualité aux investisseurs dans toutes les étapes nécessaires à la réalisation de leurs projets au Cameroun. Cet accompagnement se résume au quadriptyque accueil-orientation-assistance-soutien des investisseurs à travers notamment l'octroi des incitations, l'accès à l'information économique, la simplification des procédures administratives, le plaidoyer politique, la protection et la sécurisation des investisseurs.

Ce processus d'accompagnement débute par l'accueil des investisseurs dès leur arrivée aux aéroports internationaux de Douala et Yaoundé où l'API dispose des guichets d'accueil qui leur sont destinés et se poursuit jusqu'à la mise en place effective de leurs projets. A ce jour, grâce à ces services et notamment à l'octroi des incitations prévues par la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, l'API présente un bilan élogieux : un nombre de 396 conventions signées avec les entreprises privées qui devront générer au terme de leurs investissements un volume de 6987 milliards de FCFA et un nombre de 159 752 emplois directs projetés.

Aussi, la dernière évaluation à mi-parcours réalisée pour le compte de l'exercice 2022 par l'API avec la participation des administrations sectorielles concernées (MINFI, MINMIDT, MINEFOP, MINEPAT, INS) sur un échantillon de 125 entreprises agréées, présente un volume d'investissements déjà réalisés de l'ordre de 1800 milliards de FCFA et un nombre de 14 000 emplois directs créés. Ces chiffres démontrent à suffisance que la promotion des investissements est véritablement en marche et que les efforts déployés par le Gouvernement à travers son bras séculier qu'est l'API, portent déjà des fruits. ■

396 conventions signées avec les entreprises devront générer à terme un volume de 6987 milliards de FCFA et créer un nombre de 159 752 emplois directs.

La promulgation de la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, traduit de manière effective la volonté gouvernementale de parfaire sa politique nationale de promotion des investissements pour réaliser son énorme potentiel de croissance afin d'atteindre l'objectif stratégique de l'émergence à l'horizon 2035.

Cette volonté gouvernementale a été réaffirmée et clairement déclinée dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) à travers son pilier n°3 qui vise à dynamiser le secteur privé à travers des réformes incitatives, l'option stratégique étant de faire du secteur privé en général et de l'investissement privé en particulier, l'une des principales sources de la croissance économique. Ainsi, cette loi qui a pour objectifs d'encourager les investissements productifs et la création d'emplois pour les jeunes camerounais, a le mérite d'être non discriminatoire entre investisseurs lo-

Près de 400 conventions ont déjà été accordées aux investisseurs privés par l'Agence de Promotion des Investissements.

caux et étrangers dans l'octroi des incitations, et de couvrir la quasi-totalité des secteurs névralgiques de notre économie. Cette loi offre 4 types d'incitations aux investisseurs pour favoriser l'installation et la rentabilité de leurs projets sur une période de cinq (05) ans :

◆ les incitations fiscales notamment les exonérations des droits d'enregistrement sur les transactions foncières et des contrats de concession, l'exonération de la TVA sur les prestations de services liés à la mise en place du projet et provenant de l'étranger ;

◆ les incitations douanières notamment les exonérations des droits et taxes de douane sur tous les équipements et matériels liés au programme d'investissement, l'exonération de la TVA due à l'importation de ces équipements et matériels ;

◆ les incitations administratives notamment le droit de bénéficier d'un système simplifié de procédures administratives en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la mise en place du projet (visa spécifique, actes fonciers, titre de séjour, permis de travail, agrément) ;

Les incitations financières notamment la libre conversion et le libre transfert dans son pays d'origine, de tout ou partie des sommes dues, sous réserve de l'acquittement préalable des impôts et cotisations divers, conformément à la réglementation en vigueur.

Il faut le dire pour l'apprécier que ces incitations permettent aux investisseurs de réaliser d'importantes économies d'impôts qui peuvent aller jusqu'à 40% des charges fiscales qu'ils auraient du payer dans le régime du droit commun. ■

Incitations

04 types de facilités pour booster l'impact votre investissement

4 niveaux d'incitations à l'investissement sont prévus par la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement privé dans le but de faciliter l'installation, le démarrage et la rentabilité des projets publics et privés au Cameroun. Les voici.

Fixant la composition du dossier de demande d'agrément pour le bénéfice des avantages prévus par l'Ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
- Vu l'ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/074 du 18 février 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements ;

Après consultation des administrations techniques compétentes,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : La présente décision fixe la composition du dossier de demande d'agrément pour le bénéfice des avantages prévus par l'Ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun.

ARTICLE 2 : Tout investisseur qui sollicite l'octroi des avantages prévus par ladite ordonnance, constitue un dossier en cinq (05) exemplaires en version physique et un (01) exemplaire version numérique, comprenant les pièces suivantes :

(1) Une lettre de demande d'agrément adressée au Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements (API), dont l'original est timbré au tarif en vigueur et indiquant :

a) S'agissant d'une personne physique,

- les noms et prénoms, sa filiation, son domicile, sa nationalité et son adresse, son Numéro d'Identifiant Unique (NIU) ;
- une copie certifiée conforme de sa carte nationale d'identité ou de toute autre pièce d'identification reconnue.
- le secteur d'activité et la localisation prévue du projet ;

b) S'agissant d'une personne morale,

- sa dénomination ou raison sociale, sa nature juridique, son siège social et son adresse, les noms, qualités et nationalités des principaux dirigeants, son Numéro d'Identifiant Unique (NIU) ;
- une expédition notariée des statuts pour les entreprises qui y sont soumises par la réglementation en vigueur ;
- la liste des associés ou actionnaires précisant le pourcentage des parts ou actions détenues par chacun, ainsi que leur nationalité ;
- le secteur d'activité et le plan de localisation prévue du projet ;

(2) Une attestation d'immatriculation de l'entreprise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou de tout autre document équivalent ;

(3) Pour les projets d'extension, en plus des pièces visées aux alinéas 1 et 2, fournir les pièces suivantes (datant de moins de trois mois) :

- l'Attestation de Conformité Fiscale ;
- l'Attestation CNPS ;
- le plan de localisation dûment signé ;

(4) Une étude de faisabilité complète du projet (écono-mique, technique, financière et environnementale) précisant :

- a) la description détaillée, les composantes et les phases du projet ;
- b) l'étude de marché ;
- c) une étude technique indiquant :
 - le montant global des investissements ;
 - la liste prévisionnelle des matériels et équipements à importer ;
 - la liste des matières premières à utiliser ;
 - la liste des biens et services locaux à utiliser ;
 - le processus de production ;
 - le programme d'investissement année par année ;
 - l'organigramme de l'entreprise ;
 - le chronogramme de réalisation du projet.

- d) Une étude économique et financière indiquant :
 - le compte prévisionnel d'exploitation sur cinq (05) ans ;
 - le plan de financement assorti soit de l'attestation de la capacité de financement délivrée par un établissement de crédit ou un organisme de financement ; soit d'un contrat de prêt ou de financement, y compris les prêts intragroupes et les conventions de compte courants, dûment enregistrés ; soit la preuve de levée des fonds initiée sur le marché financier par un intermédiaire de marché dûment agréé par son régulateur ; soit d'une lettre d'intention de financement ; soit de tout autre document en tenant lieu.

e) Une étude d'impact environnemental et social.

(5) Un programme de développement des compétences locales, de transfert de technologies, un plan de recrutement prioritaire des travailleurs camerounais et de recours prioritaire aux sous-traitants et contractants locaux.

(6) Un engagement écrit de respecter la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

ARTICLE 3 : Toutes les pièces visées à l'article 2 sont rédigées en français ou en anglais et déposées auprès du Guichet Unique de l'API.

ARTICLE 4 : La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 5 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

LE DIRECTEUR GENERAL (a.i)



establishing the contents of the application file for approval to benefit from the advantages provided by Ordinance No. 2025/002 of 18 July 2025 laying down investment incentives in the Republic of Cameroon.

THE DIRECTOR GENERAL,

MINDFUL of the Constitution ;
MINDFUL of Law No. 2002/004 of 19 April 2002 instituting the Investment Charter in the Republic of Cameroon ;
MINDFUL of Law No. 2017/010 of 12 July 2017 to lay down the general rules and regulations governing Public establishments ;
MINDFUL of Law No. 2017/011 of 12 July 2017 to lay down the general rules and regulations governing Public Corporations ;
MINDFUL of Law No. 2018/011 of 11 July 2018 to lay down the Cameroon Code of Transparency and Good Governance in the management public finances ;
MINDFUL of Law No. 2018/012 of 11 July 2018 relating to the Fiscal regime of the State and other public entities ;
MINDFUL of Ordinance No. 2025/002 of 18 July 2025 to lay down investment incentives in the Republic of Cameroon ;
MINDFUL of Decree No.2019/074 of 18 February 2019 on the reorganisation and functioning of the Investment Promotion Agency ;

After consultation with the competent technical authorities,

DECIDES :

ARTICLE 1 : Establishing the contents of the application file for approval to benefit from the advantages provided by Ordinance No. 2025/002 of 18 July 2025 laying down investment incentives in the Republic of Cameroon.

ARTICLE 2 : Any investor seeking to benefit from the provisions of the aforementioned Ordinance shall submit an application file in five (05) hard copies and one (01) soft copy, including the following documents :

(1) A letter of application for approval addressed to the Director General of the Investment Promotion Agency (IPA), the original bearing a fiscal stamp at the applicable rate and specifying the following information :

a) *In the case of physical persons,*

- full name, parentage, residence, nationality, address and Unique Identification Number (UIN) ;
- a certified true copy of their national identity card or any other recognised form of identification ;
- the sector of activity and planned location of the project.

b) *In the case of moral persons,*

- its corporate or trade name, legal status, registered office and address, the names, positions and nationalities of its main directors, its Unique Identification Number (UIN);
- a notarised copy of the articles of association, where required under the applicable regulations ;
- a list of partners or shareholders specifying the percentage of shares or stocks held by each, as well as their nationality ;
- the sector of activity and planned location of the project ;

(2) A certificate of registration of the company in the Trade and Personal Property Credit Register or any other equivalent document ;

(3) For extension projects, in addition to the documents referred to in paragraphs 1 and 2, provide the following documents (issued within the last three months) :

- a Tax Compliance Certificate ;
- a National Social Insurance Fund (NSIF) compliance certificate ;
- a duly signed location plan ;

(4) A complete feasibility study of the project (economic, technical, financial and environmental) specifying :
a) a detailed description, components and phases of the project ;

- b) a market study ;
- c) A technical study indicating :
 - the total amount of the investment ;
 - the provisional list of materials and equipment to be imported
 - the list of raw materials to be used ;
 - the list of local goods and services to be used ;
 - the production process ;
 - the year-by-year investment programme ;
 - the company's organisational chart ;
 - the project implementation schedule.

- d) An economic and financial study indicating :
 - the projected operating account over a five year period ;
 - the financing plan accompanied either by an attestation of financing capacity issued by a credit institution or a financing body; or a loan or financing agreement, including intra-group loans and current account agreements, duly registered; or proof of funds raised on the financial market by a market intermediary duly approved by its regulator; or a letter of intent to finance; or any other document serving in lieu thereof.

e) An environmental and social impact assessment.

(5) A programme for the development of local skills, transfer of technology, plan for the priority recruitment of Cameroonian workers, and the priority use of local subcontractors and contractors

(6) A written commitment to comply with the regulations in force on anti-money laundering and the fight against terrorism financing.

ARTICLE 3 : All documents referred to in Article 2 shall be written in French or English and submitted to the One-Stop Shop of the Investment Promotion Agency.

ARTICLE 4 : This decision repeals all prior provisions to the contrary.

ARTICLE 5 : This decision shall enter into force as of the date of its signature and shall be recorded and communicated whenever necessary. /-

THE DIRECTOR GENERAL (a.i)



in Cameroon

Business





n

S

ns IMF

the report called on the US Federal Reserve to raise its first interest rate



Un hub de croissance et

1 Un Hub Géostratégique en Afrique Centrale

Le Cameroun est idéalement positionné pour servir de passerelle vers un marché de 350 millions de consommateurs en Afrique centrale et de l'Ouest, grâce à des frontières avec six pays et un accès direct à l'océan Atlantique. Le port en eau profonde de Kribi, l'un des plus modernes d'Afrique, a une capacité de 1,5 million de conteneurs par an, facilitant les échanges avec les marchés internationaux.

2 Une Croissance Économique Soutenue

L'économie camerounaise enregistre une croissance stable de 4 % en moyenne depuis 2016, malgré les défis mondiaux. Avec un PIB de 45 milliards de dollars en 2023, le Cameroun se classe parmi les économies émergentes de la région. L'objectif du gouvernement est de devenir un pays à revenu intermé-

Situé au cœur de l'Afrique, le Cameroun offre aux investisseurs étrangers un potentiel unique, soutenu par une économie diversifiée, des ressources naturelles abondantes et une main-d'œuvre dynamique. L'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun (API) présente ici dix raisons chiffrées qui font du Cameroun une destination d'investissement stratégique pour les entreprises du monde entier.

diaire supérieur d'ici 2035, renforçant ainsi l'attractivité pour les investisseurs étrangers.

3 Des Ressources Naturelles Riches et Diversifiées

Le Cameroun dispose d'un large éventail de ressources naturelles. Avec des réserves prouvées de pétrole estimées à plus de 200 millions de barils et des réserves de gaz naturel dépassant les 135 milliards de mètres cubes, le secteur de l'énergie

offre d'importantes opportunités d'investissement. Par ailleurs, le Cameroun est le cinquième producteur mondial de cacao et un important producteur de café, de coton et de bois.

4 Une Population Jeune et Croissante

Avec plus de 60 % de sa population de 28 millions d'habitants âgée de moins de 25 ans, le Cameroun possède une main-d'œuvre jeune, dyna-

mique et de plus en plus qualifiée. Chaque année, des milliers de diplômés sortent des universités et centres de formation du pays, apportant des compétences dans des domaines clés comme les TIC, l'ingénierie et l'agro-industrie.

5 Un Marché Intérieur en Expansion

Le Cameroun bénéficie d'une classe moyenne en forte croissance, repré-



d'opportunités en afrique

sentant plus de 30 % de la population. Cette expansion alimente une demande accrue pour les biens et services, créant des opportunités dans des secteurs comme la consommation, les télécommunications, et l'immobilier. Le taux de pénétration mobile atteint 87 % et l'urbanisation s'accélère, avec une croissance urbaine annuelle de 3,6 %.

6 Un Programme de Modernisation des Infrastructures

Depuis 2015, le Cameroun investit massivement dans les infrastructures. Le budget national consacre chaque année près de 1,5 milliard de dollars à des projets tels que l'autoroute Douala-Yaoundé, qui devrait réduire les temps de trajet de 4 heures à 2 heures, et la centrale hydroélectrique de Nachtigal, prévue pour fournir 420 MW, soit 30 % de la

production électrique nationale.

7 Des Incitations Fiscales et Réglementaires Compétitives

Pour attirer les investissements, le Cameroun offre des avantages fiscaux importants, notamment des exonérations d'impôts sur les sociétés allant jusqu'à 50 % pour les entreprises installées dans les zones économiques spéciales de Kribi et de Douala. De plus, les entreprises exportant plus de 70 % de leur production bénéficient de tarifs douaniers réduits et d'avantages fiscaux sur une période pouvant atteindre 10 ans.

8 Un Secteur Agricole Prometteur

Le Cameroun, avec ses 7 millions d'hectares de terres arables, dont seulement 30 % sont exploitées, offre d'énormes perspectives dans

l'agriculture. Avec des produits comme le cacao (700 000 tonnes annuelles), le café, le coton et les bananes, le pays se positionne comme un fournisseur clé pour les marchés africains et internationaux. Les initiatives en agro-industrie attirent de plus en plus d'investisseurs intéressés par l'exportation.

9 Un Engagement pour le Développement Durable

Le Cameroun adhère aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et soutient des projets respectueux de l'environnement. Avec 48 % de sa production d'électricité provenant des énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, le Cameroun encourage les investissements dans les énergies vertes, la gestion des déchets, et la préservation de ses écosystèmes, qui couvrent près de 47 % du territoire national.

10 Un Soutien Actif aux Investisseurs Étrangers

L'API accompagne les investisseurs de bout en bout, depuis l'identification des opportunités jusqu'à l'obtention des autorisations et l'accès aux incitations fiscales. En 2022, plus de 150 projets ont été soutenus, représentant un investissement total de 1,8 milliard de dollars. Ce support institutionnel est essentiel pour sécuriser et optimiser les investissements en terres camerounaises.

Avec ses ressources, sa croissance, et son ouverture, le Cameroun offre aux investisseurs un potentiel exceptionnel, appuyé par un environnement des affaires de plus en plus compétitif. Saisir les opportunités d'investissement au Cameroun, c'est participer activement à l'essor d'un pays qui se positionne comme un leader économique de la région. ■

Cameroun : du continent pour le monde

1,3 mlds de consommateurs à portée d'investisseurs

Engagé dans la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF/ AfCFTA), le Cameroun a ratifié l'accord et participe activement à sa mise en œuvre. Sa position de carrefour continental lui permet d'accéder à un marché de plus d'1,3 milliard de consommateurs et d'être un hub logistique et commercial entre Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et littoral atlantique.



Leader régional : 42 % du PIB de la CEMAC

Le Cameroun occupe une position de premier plan au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) : en 2024, il représentait 42,1 % du Produit intérieur brut nominal des six pays membres. Avec près de la moitié de la population de la zone et un rôle déterminant dans le soutien des réserves extérieures de la sous-région — jusqu'à 49 % de la contribution annuelle au titre des réserves de change. Cette domination économique confère au Cameroun un rôle pivot dans l'intégration économique, le développement industriel et la stabilité monétaire de la CEMAC.

Porte du Golfe

Situé sur la côte atlantique du Golfe de Guinée, le port de Kribi s'impose comme une véritable « porte maritime » pour l'Afrique centrale. Il dispose d'un quai en eau

Dans un monde de plus en plus interconnecté, le Cameroun se positionne comme la plaque tournante d'une économie africaine en pleine mutation

Cameroun - UE partenaires parfaits

le pays a ratifié l'Accord de partenariat économique (EPA) provisoire avec l'UE, entré en application en 2014, permettant l'accès sans droits de douane ni quotas de ses produits vers les marchés européens. Cette coopération confère au Cameroun un avantage compétitif et consolide sa dimension de pont entre l'Afrique centrale et le marché européen.

De la CEMAC à la CEDEAO, le trait d'union Cameroun

Le Cameroun partage avec la Nigeria une frontière terrestre longue de 1 975 km, s'étendant du lac Tchad jusqu'à l'océan Atlantique. Cette ouverture sur l'Afrique de l'Ouest, via son puissant voisin doté d'une population de plus de 200 millions d'habitants, renforce la position du Cameroun comme plateforme d'échanges et transit pour le commerce ouest-africain. Le corridor Nigeria-Cameroun devient un passage privilégié pour des flux de biens, d'investissements et de services vers le marché de l'Ouest africain.

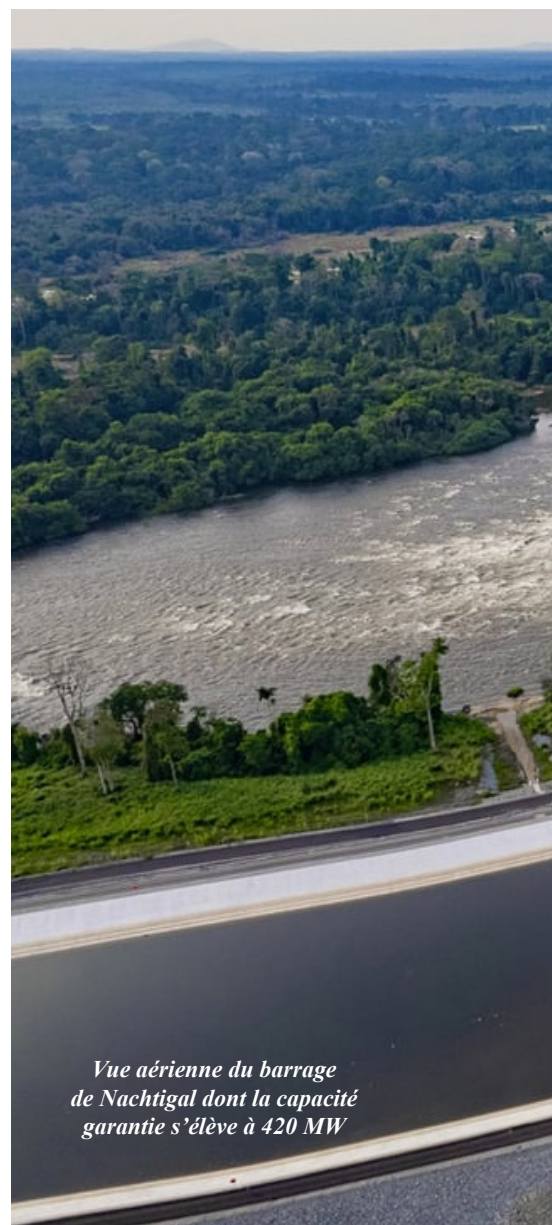
de Guinée

profonde (16m) capable d'accueillir de grands navires, et ce hub logistique est identifié comme un corridor clé pour le commerce intra-régional.

Hydro, Gaz, solaire, éolien

Un potentiel énergétique Imposant

Situé au cœur de l'Afrique centrale, le Cameroun dispose d'un potentiel énergétique remarquable, qui en fait un acteur clé pour le développement énergétique de la sous-région. Avec des ressources abondantes et diversifiées, le pays est en pleine transformation de son secteur énergétique pour répondre aux besoins croissants de son économie et de ses voisins. Cette dynamique offre des opportunités exceptionnelles aux investisseurs désireux de participer à la construction d'une économie durable et compétitive.



Vue aérienne du barrage de Nachtigal dont la capacité garantie s'élève à 420 MW

Le Cameroun est souvent qualifié de "Château d'eau de l'Afrique centrale", en raison de son réseau fluvial dense et de son potentiel hydroélectrique estimé à environ 23 000 MW, dont seulement 1 652 MW sont actuellement exploités. Ce potentiel place le pays au deuxième rang en Afrique subsaharienne après la République Démocratique du Congo.

Les Principaux Barrages Hydroélectriques

1 Barrage de Song Loulou (388 MW)
Situé sur le fleuve Sanaga, il est le plus grand barrage hydroélectrique du pays, fournissant près de 30 % de l'électricité nationale.

2 Barrage d'Édéa (264 MW)
Également sur la Sanaga, il alimente principalement les industries et la ville de Douala, centre économique du Cameroun.

3 Barrage de Nachtigal (420 MW)

Prévu pour être opérationnel en 2025, ce projet phare représente un investissement de 1,2 milliard d'euros et augmentera de manière significative la capacité de production nationale.

4 Barrage de Lom Pangar

Avec un rôle de régulateur hydrologique, ce barrage permet d'optimiser la production d'électricité des barrages en aval, notamment Song Loulou et Édéa.

Avec plusieurs projets en développement, dont ceux sur le fleuve Dibamba et le fleuve Nyong, le Cameroun offre des perspectives intéressantes pour les investisseurs dans la production, le transport et la distribution d'énergie hydroélectrique.

Un Secteur du gaz naturel en plein essor

Le Cameroun possède également des réserves prouvées de gaz naturel estimées à 5 300 milliards de pieds cubes. Le gouvernement a misé sur le développement de centrales à gaz pour diversifier le mix énergétique et répondre à la demande croissante.

Les Principales Centrales à Gaz

1 Centrale à gaz de Kribi (216 MW)
Cette centrale, alimentée par le gaz extrait des champs de Sanaga Sud, est un modèle de partenariat public-privé avec des investisseurs internationaux.

2 Centrale à gaz de Limbé (315 MW, en projet)
La future centrale viendra renforcer la capacité de production énergétique dans la région du Sud-Ouest, avec un objectif d'exploitation d'ici 2026.



Ces infrastructures témoignent de la volonté du Cameroun de devenir un acteur majeur dans la production d'énergie à base de gaz naturel, offrant ainsi des opportunités aux investisseurs dans la construction et l'exploitation des centrales, ainsi que dans la distribution du gaz.

L'Avènement de l'Énergie Solaire

L'énergie solaire représente un potentiel sous-exploité, mais en forte croissance. Grâce à un ensoleillement moyen de 5,8 heures par jour, le Cameroun offre un cadre favorable au développement de projets solaires, notamment dans les zones rurales.

◆ Projets Solaires en Cours

Centrale solaire de Maroua (15 MW) : ce projet pilote vise à électrifier la région de

l'Extrême-Nord, réduisant ainsi la dépendance aux générateurs thermiques.

◆ Centrale solaire de Garoua (30 MW) : prévue pour 2025, cette centrale devrait alimenter les régions du Nord, avec un impact significatif sur l'électrification rurale.

◆ Programme National d'Électrification Solaire : lancé par le gouvernement, ce programme vise à installer plus de 150 000 kits solaires domestiques d'ici 2030, offrant une opportunité unique aux investisseurs spécialisés dans les solutions d'énergie décentralisée.

Le développement de l'énergie solaire, soutenu par des politiques incitatives, représente un domaine prometteur pour les investisseurs cherchant à se positionner sur un marché en plein essor.

Un Environnement Propice aux Investissements

Pour soutenir cette dynamique, le gouvernement camerounais, sous la direction du Président Paul Biya, a instauré plusieurs mesures visant à encourager les investissements dans le secteur de l'énergie notamment des Exonérations fiscales sur les équipements destinés aux projets énergétiques, un cadre légal favorable aux Partenariats Public-Privé (PPP), la création de Zones Économiques Spéciales offrant des avantages fiscaux et douaniers pour les investisseurs dans les infrastructures énergétiques.

Ces mesures, combinées au potentiel énergétique diversifié, font du Cameroun une destination stratégique pour les investisseurs souhaitant contribuer au développement durable et rentable de la région. ■

Investir dans la zone économique de la Dibamba

L'Agence de Promotion des Investissements a joué une partition remarquable dans le processus ayant abouti à la signature d'une convention de partenariat entre ARISE Integrated Industrial Platforms et le Port Autonome de Douala (PAD) en vue de la création de la Zone Industriale-portuaire de la Dibamba.

Du 20 au 22 août 2024, L'Agence de Promotion des Investissements a représenté le Cameroun au 19e conclave de la Confédération des Industries Indiennes sur le partenariat Inde-Afrique. A New Delhi la capitale indienne, M. BOMA Donatus, Directeur Général de l'API a saisi l'opportunité du « Cameroon Investment Week India 2024 » pour présenter aux investisseurs indiens, la kyrielle d'opportunités d'investissements qu'offre le Cameroun, ainsi que la batterie de mesures mise en place par le Gouvernement de la République dans le but d'améliorer le climat des affaires.

C'est donc au cours de cette mission de prospection de l'Agence de Promotion des Investissements, que ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP), développeur et opérateur d'écosystèmes industriels de classe mondiale présent dans une dizaine de pays africains, a manifesté son intérêt pour le Cameroun. Au patron de ARISE IIP, le manager de l'Agence de Promotion des Investissements a pré-

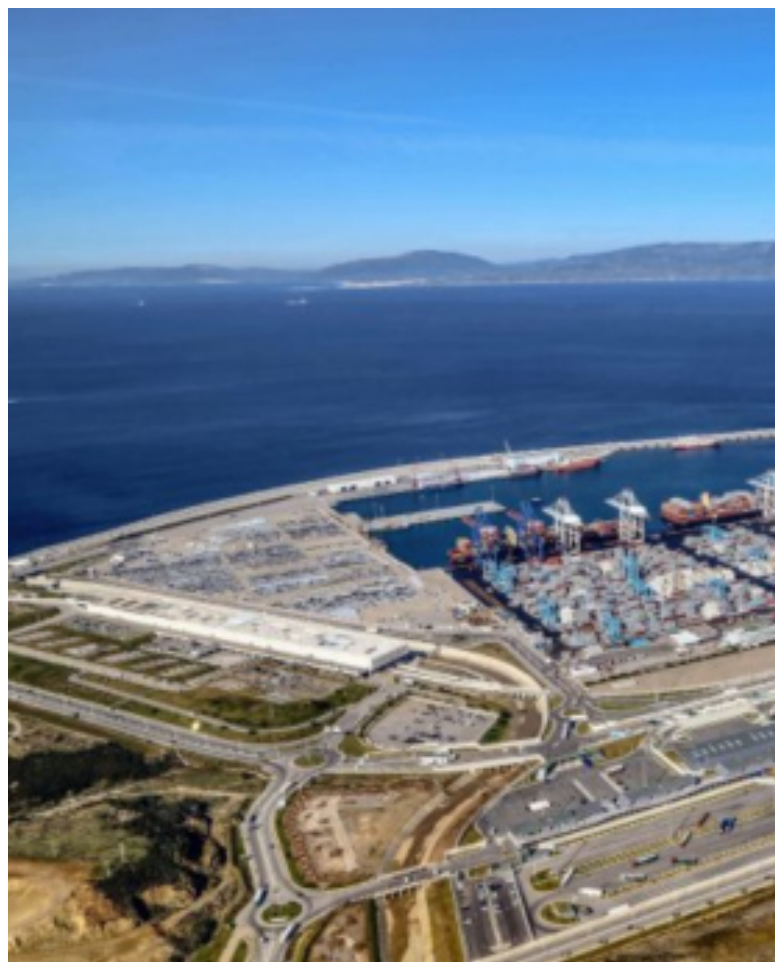
senté les opportunités liées à la position géostratégique du Cameroun, notamment sont ouverture sur le Golfe de Guinée. Les échanges entre le PDG Arise et le DG API ont eu pour effet d'accélérer les pourparlers entamés quelques mois plutôt entre le groupe indiens et le Port Autonome de Douala.

Cet ambitieux partenariat public-privé prévoit la création d'un écosystème industriel qui s'étendra sur 517 hectares et comprendra entre autres :

- une aire logistique multimodale, Dibamba Douala-Port Logistics Platform (DDLPL), avec entrepôts et zone de stockage;
- Un parc industriel intégré, Dibamba Douala Industrial Platform (DDIP) viabilisé, aménagé et doté d'infrastructures industrielle ;
- Un guichet unique pour les procédures administratives ;

- Un centre de formation professionnelle destiné au renforcement des capacités.

L'objectif principal du projet de Zone Industriale-portuaire de la Dibamba est d'attirer des in-



Echange fructueux entre le DG API et le patron ARISE en marge du 19ème conclave Inde- Afrique



À la recherche d'un hub économique pour votre projet ?

la Diboamba vous attend !

vestisseurs locaux et internationaux dans le but de développer des chaînes de valeur axées sur la transformation des ressources locales, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie, du bois, des matériaux de construction et des produits pharmaceutiques.

Et ce n'est pas fini

Le partenariat entre ARISE Integrated Industrial Platforms et le Port Autonome de Douala (PAD) en vue de la création de la Zone Industriale-portuaire de la Diboamba est le premier d'une longue série. Avec le DG API, le patron du groupe ARISE IIP a exprimé le vœu de créer une zone industriale-portuaire similaire à Kribi. Ce serait un pas de plus vers la création d'une filiale du groupe indien au Cameroun, actif non seulement pour les services portuaires, mais aussi dans la création des zones économiques spéciales et le développement d'autres secteurs prioritaires de l'Etat.

Grace aux efforts soutenus de l'Agence de Promotion des Investissements, les investissements indiens au Cameroun devraient progresser de manière significative dans un futur proche. En effet, à la suite de la participation remarquable de l'API au 19e conclave de la Confédération des Industries Indiennes sur le partenariat Inde-Afrique, une délégation d'investisseurs indiens a séjourné au Cameroun du 20 au 21 septembre 2024. Les échanges avec les opérateurs économiques Camerounais et les ministères sectoriels ont débouté sur des intentions de financement.

La mission au Cameroun d'une soixantaine d'investisseurs indiens à l'invitation de l'API prévue fin novembre, participe de cette volonté de l'Agence de Promotion des Investissements de faire de l'INDE, un partenaire au développement majeur.



Investir dans l'agriculture de seconde génération

Avec une population estimée à 28 millions d'habitants en 2024, le Cameroun voit sa demande alimentaire augmenter de façon exponentielle, particulièrement pour les céréales. Actuellement, la consommation annuelle de riz au Cameroun avoisine les 750 000 tonnes, tandis que la production nationale n'en fournit qu'environ 150 000 tonnes, créant un déficit de 600 000 tonnes couvert par des importations coûteuses, évaluées à près de 200 milliards FCFA chaque année.

Pour le maïs, base alimentaire pour les ménages et secteur clé pour l'alimentation animale, la demande nationale dépasse 2,5 millions de tonnes par an. Malgré une production locale oscillant entre 2,1 et 2,3 millions de tonnes, les périodes de pénurie restent récurrentes. Quant au blé, un produit largement utilisé dans les boulangeries et industries alimentaires, la dépendance à l'importation reste critique, avec plus de 900

000 tonnes importées annuellement, représentant une facture dépassant les 300 milliards FCFA.

Ces chiffres montrent un besoin urgent d'augmenter la production locale, non seulement pour réduire la dépendance aux importations, mais également pour

répondre à une demande intérieure en croissance constante.

Des zones agroécologiques aussi riches que diversifiées

Le Cameroun bénéficie d'une diversité géographique rare, divisée en cinq grandes zones agroécologiques, offrant des opportunités uniques pour l'agriculture :

1. La zone sahélienne (Extrême-Nord) : Idéale pour les cultures de sorgho, mil et maïs grâce à son climat semi-aride. Les projets d'irrigation, comme ceux de la vallée de Logone, ouvrent des perspectives pour une agriculture mécanisée à grande échelle.

2. La zone soudano-sahélienne (Nord) : Bien adaptée à la culture du coton et à l'élevage, cette région peut aussi sou-





►► tenir la production de maïs et d'arachides, avec un potentiel d'exportation vers les pays voisins comme le Tchad et le Nigéria.

3.

La zone guinéenne (Adamaoua) : Réputée pour l'élevage, cette région est également propice aux céréales, notamment le maïs et le riz, grâce à ses sols fertiles et à une pluviométrie modérée.

4.

La zone forestière humide (Centre, Sud, Est) : Idéale pour le cacao, l'hévéa et le palmier à huile, mais aussi pour des cultures vivrières comme le manioc, le plantain, le maïs et le riz.

5.

La zone montagneuse (Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest) : Avec des sols volcaniques riches, cette zone est un véritable grenier agricole pour les cul-

tures de maïs, de pommes de terre et de légumes. Les montagnes offrent également des conditions idéales pour le développement de l'agriculture biologique, un marché en forte expansion mondiale.

Ces zones diversifiées permettent d'envisager un modèle agricole intégré, capable de répondre aux besoins nationaux et de développer des filières d'exportation.

Des projets gouvernementaux pour soutenir le secteur agricole

Le gouvernement camerounais, conscient des enjeux stratégiques de la sécurité alimentaire et de la réduction de la dépendance aux importations, a lancé plusieurs projets majeurs pour revitaliser le secteur agricole. Parmi eux :

◆ Le Projet de développement des chaînes de valeur agricoles (PD-CVA) :

PLAINE CENTRALE

Opportunités agricoles

►► Financé en partie par la Banque mondiale, il vise à moderniser les chaînes de production et à renforcer les capacités des petits agriculteurs, en particulier pour le maïs, le riz et le manioc.

◆ Le Projet d'amélioration de la productivité agricole commerciale (PAPAC) : Ce programme encourage l'introduction de technologies modernes, comme l'irrigation goutte-à-goutte, et promeut l'investissement privé dans les chaînes de valeur

◆ Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) : Ce plan stratégique soutient l'aménagement de vastes périmètres agricoles, notamment dans les vallées de la Benoué et du Noun, pour booster la production céréalière.

◆ Les pôles agro-industriels intégrés : Des zones spécifiques, comme le complexe agro-industriel de Mbankomo ou celui de Nkoteng, attirent des investisseurs locaux et étrangers en offrant des infrastructures modernes et un accompagnement technique.

◆ Par ailleurs, des partenariats public-privé (PPP) se multiplient, facilitant l'installation d'usines de transformation de riz et de maïs, comme les complexes de Yagoua et de Nanga-Eboko, qui visent à réduire les pertes post-récolte et à ajouter de la valeur aux produits agricoles.

Un appel aux investisseurs : exploiter le potentiel inexploité

Le potentiel agricole du Cameroun est immense, mais sous-exploité. Le gouvernement met en place des incitations attractives pour les investisseurs : exonérations fiscales pour les projets agricoles, accès facilité au foncier, et soutien technique. À titre d'exemple, le coût d'installation d'une unité de transformation de riz ou de maïs au Cameroun est significativement réduit grâce aux subventions.

Pour les investisseurs visionnaires, le Cameroun offre des opportunités uniques : un marché intérieur en forte croissance, un accès aux marchés régionaux (CEMAC, CEDEAO), et un climat politique favorable. En capitalisant sur des secteurs stratégiques comme les céréales, il est possible de transformer le Cameroun en un hub agricole régional tout en répondant aux défis de sécurité alimentaire.

« L'agriculture au sens le plus large est la véritable richesse de notre pays »

- Paul BIYA

Ce vaste champ d'opportunités appelle à une action rapide. Investir aujourd'hui dans l'agriculture camerounaise, c'est participer à un secteur clé pour le développement économique et social du pays, tout en garantissant un retour sur investissement durable.

Un projet stratégique pour nourrir le Cameroun et stimuler l'investissement

L'ambition est claire : aménager et sécuriser 500 000 hectares de terres fertiles pour développer, à grande échelle, des filières stratégiques telles que le maïs, le riz, le blé, le manioc, le soja ou encore les cultures fourragères, contribuant ainsi à la souveraineté alimentaire du Cameroun et à la relance de son industrie de transformation.

Plaine centrale : le cœur battant de l'agro-industrie camerounaise

Au cœur du territoire national, entre le Centre, l'Est et l'Adamaoua, s'étend un vaste espace de potentialités agricoles longtemps sous-exploité. C'est ici que prend forme le **Projet Plaine Centrale**, une initiative structurante du Gouvernement camerounais visant à transformer le corridor Batchenga – Ntui – Yoko – Tibati – Ngaoundéré en une zone agro-industrielle intégrée, moderne et compétitive.



Un corridor de croissance au cœur du pays

Le choix du corridor Batchenga – Ntui – Yoko – Tibati – Ngaoundéré ne doit rien au hasard. Véritable épine dorsale reliant le Grand Sud au Grand Nord, cette route stratégique ouvre de vastes perspectives de désenclavement et de logistique agricole.

Les conditions naturelles y sont exceptionnelles : sols fertiles, abondance en eau, climat favorable à l'agriculture intensive, et faible densité démographique, autant d'atouts qui offrent un terrain propice à l'installation de grands pôles agro-industriels.

Mieux encore, la proximité du barrage hydroélectrique de Nachtigal (420 MW) garantit une alimentation énergétique fiable, essentielle au fonctionnement des futures unités de transformation et des agro-parcs.



Des objectifs à forte portée

Le Projet Plaine Centrale s'inscrit dans la vision de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui place la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la transformation locale au cœur de la croissance inclusive.

À terme, plus de 100 000 emplois directs et indirects sont attendus, dans les activités agricoles, logistiques, industrielles et de services. L'initiative permettra également de réduire les importations de denrées de base, dont la facture annuelle dépasse souvent 800 milliards de FCFA, tout en favorisant l'émergence d'une véritable économie verte et circulaire.

Au-delà d'un simple projet, c'est une vision de prospérité partagée qui prend forme : celle d'un Cameroun productif, autosuffisant et exportateur, au centre de la dynamique de la ZLECAf.

Des composantes ambitieuses et intégrées

Le projet s'articule autour de plusieurs axes complémentaires :

◆ **Aménagement foncier et irrigation** : la préparation de 500 000 hectares de terres et l'installation de périmètres irrigués permettront de stabiliser la production.

◆ **Agro-parcs pilotes** : les sites de Mbarodé, NGAT, Dir 1 et Dir 2 serviront de pôles expérimentaux, avec des études techniques et des raccordements électriques déjà engagés.

◆ **Infrastructures rurales** : des routes, pistes agricoles, points d'eau et réseaux électriques viendront soutenir la production et le transport.

◆ **Pôles de transformation** : la création d'entrepôts, de silos, d'unités de séchage et de transformation agroalimentaire assurera la chaîne de valeur complète, de la ferme à la table.

Aménager et sécuriser 500 000 hectares de terres fertiles pour développer, à grande échelle, des filières stratégiques telles que le maïs, le riz, le blé, le manioc, le soja ou encore les cultures fourragères

Des incitations attractives et compétitives

Les investisseurs bénéficient de l'ensemble des avantages prévus par le Code des Investissements du Cameroun, notamment :

◆ Des exonérations fiscales et douanières sur une période de 5 à 10 ans, selon le statut du projet ;

◆ La garantie du transfert des capitaux et des revenus ;

◆ Un accompagnement administratif, foncier et technique assuré par l'Agence de Promotion des Investissements (API), véritable guichet unique de la facilitation des projets d'investissement.

Grâce à ces mesures, le Gouvernement confirme sa volonté d'offrir un environnement attractif, stable et compétitif, capable d'attirer les capitaux nécessaires à la transformation durable du secteur agricole.



***SUR
LE CHEMIN DE
L'INVESTISSEMENT,
L'API VOUS ACCOMPAGNE***



AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
C A M E R O U N



Cameroon Investment Forum

1500 participants, cinq continents, un seul intérêt : le Cameroun

Organisé par l'Agence de Promotion des Investissements (API), sous le Très Haut Patronage du Président de la République du Cameroun, le CIF 2026, prévu pour le deuxième trimestre de 2026, s'annonce déjà comme un rendez-vous majeur pour les investisseurs en quête de nouveaux horizons.

Depuis sa première édition en 2015, le CIF incarne l'ambition d'un Cameroun qui se positionne comme destination d'affaires à fort potentiel, un pays où innovation, durabilité et productivité se conjuguent pour bâtir un développement inclusif.

Une plateforme stratégique pour la transformation économique

Tenue dans un contexte d'optimisme économique et d'ouverture régionale, cette cinquième édition s'inscrit dans la continuité de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Après avoir exploré en 2023 le thème de la valorisation des chaînes de valeur agricoles et halieutiques, le CIF 2026 élargira ses horizons autour du thème : « Investir pour transformer : innovation, durabilité et chaînes de valeur compétitives au service du Made in Cameroun ».

L'objectif est clair : attirer des investissements structurants dans les secteurs porteurs que sont l'agro-industrie, les énergies renouvelables, les TIC, le tourisme durable, la santé et les infrastructures industrielles. L'API ambitionne ainsi de mobiliser plus de 500 milliards FCFA d'engage-

ments d'investissement, soit une progression de 25 % par rapport à l'édition précédente.

Des articulations riches et diversifiées

Le CIF 2026 conservera ses grands classiques :

- ◆ Une cérémonie d'ouverture solennelle rassemblant autorités gouvernementales, diplomates, chefs d'entreprises et investisseurs internationaux,
- ◆ Une communication inaugurale par un Key Note Speaker de renommée mondiale,

Action !

Entreprises, investisseurs, partenaires techniques et financiers, chercheurs, jeunes innovateurs — le Cameroun vous invite à prendre part au Cameroon Investment Forum 2026.



◆ Une exposition multisectorielle offrant une vitrine aux projets d'investissement les plus prometteurs.

◆ Le panel ministériel, moment toujours attendu du Forum, offrira un dialogue direct entre acteurs publics et privés sur les réformes économiques et les politiques d'incitation à l'investissement.

◆ Cinq salons thématiques seront également consacrés aux secteurs clés : agriculture, énergie, numérique, industrialisation locale et financement innovant, avec pour ambition d'identifier de nouveaux leviers de croissance et de renforcer les chaînes de valeur nationales.

Des innovations pour une édition plus inclusive et connectée

Le CIF 2026 introduira plusieurs nouveautés destinées à moderniser l'expérience des participants et à élargir l'impact du Forum :

◆ Le Village de l'Innovation et du Numérique, vitrine des start-up, incubateurs et solutions technologiques locales.

◆ Le Marché de l'Investissement 5.0, avec une plateforme digitale de

matchmaking permettant aux promoteurs de projets d'être connectés en temps réel aux institutions financières et investisseurs.

◆ Les Rencontres B2B et B2G hybrides, combinant présentiel et virtuel, pour favoriser la création de partenariats stratégiques au-delà des frontières.

◆ Le Concours "Investisseurs Juniors", qui mettra en compétition une trentaine de jeunes entrepreneurs camerounais pour le financement de leurs projets innovants.

◆ CIF Awards 2026 aux acteurs ayant contribué de manière remarquable à la promotion du climat des affaires.

Grâce à ces innovations, le CIF entend dépasser les 2 000 rencontres d'affaires et les 200 projets présentés lors de l'édition 2023, confirmant son rôle de catalyseur du développement industriel et technologique du Cameroun.

À travers ce rendez-vous devenu incontournable, le Cameroun réaffirme sa position de hub d'investissement régional et son ambition de bâtir un tissu industriel compétitif, durable et résolument tourné vers l'avenir. Venez investir, connecter, innover... et ensemble, façonner l'avenir économique du Cameroun





Visit our web site

www.investincameroon.cm

and seize opportunities offered
by Africa's richest potential



Invest in Cameroon, land of attractiveness

Media Library

About IPA

Ordinance

FR

EN



Visitez notre site web

www.investincameroon.cm

et saisissez les opportunités
qu'offre l'Afrique en miniature



AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
CAMEROUN

Investir au Cameroun, terre d'opportunités



Investissements suscités

**7 400 milliards
seulement
en 2025**

**Une diplomatie économique
active dans un contexte mondial
concurrentiel**

Dans un environnement international marqué par la raréfaction des capitaux et une compétition accrue entre destinations d'investissement, la capacité d'un pays à se positionner sur les grandes plateformes économiques mondiales constitue un facteur clé de performance. En 2025, l'Agence de Promotion des Investissements a intensifié la présence du Cameroun sur la scène internationale à travers la participation active à pas moins de 15 événements promotionnels de haut niveau.

L'API a notamment pris part à la 14^e édition de l'Annual Investment Meeting (AIM) à Abu Dhabi, à l'Africa CEO Forum à Abidjan et à l'India-Africa Business Conclave à New Delhi, à la 4^{ème} édition de the Uk Francophone West and Central Africa Trade and Investment Forum (WCAF IV) au Togo, tous des forums stratégiques fréquentés par les principaux décideurs financiers et industriels. Cette présence remarquée sur les théâtres des investissements a permis de présenter les opportunités sectorielles du Cameroun et de renforcer la visibilité du pays auprès des investisseurs institutionnels.

Flux d'investissements, projets structurants, création massive d'emplois et réformes le bilan 2025 de l'Agence de Promotion des Investissements (API) consolide son rôle de catalyseur de la croissance et de la compétitivité du Cameroun.

Cette action s'est matérialisée par la signature de quatre protocoles d'accord avec des structures internationales spécialisées dans l'investissement, notamment AIM Foundation, AIMA, Indian Global Investment Consortium et Cobo Square, renforçant les mécanismes de mobilisation de capitaux étrangers.

**368 investisseurs étrangers
recensés : un intérêt certain
pour le Cameroun**

Les missions de promotionnelles menées par l'Agence de Promotion des Investissements n'ont pas été de simples balades de santé. Les indicateurs immédiats issus de ces événements prêtes en effet à un optimisme logique et réaliste sur l'attractivité économique. À ce titre, 368 investisseurs étrangers ont été formellement enregistrés dans la base de données de l'API en 2025, traduisant un intérêt soutenu pour le marché camerounais.

Au niveau national, l'Agence a également participé à 19 événements promotionnels, contribuant à une meilleure diffusion de l'information économique et à l'appropriation des dispositifs d'investissement par les acteurs locaux. ►►



▶ Ces actions ont permis de sensibiliser près de 50 000 personnes sur les mécanismes d'incitation, les secteurs porteurs et les procédures d'investissement au Cameroun.

70 conventions d'investissement signées pour 7 400 milliards FCFA projetés

Au-delà de la promotion, la performance de l'API se mesure à l'aune des projets effectivement accompagnés. En 2025, 70 conventions d'investissement ont été signées, dont 56 nouveaux projets et 14 projets d'extension, traduisant à la fois l'entrée de nouveaux investisseurs et la consolidation des investissements existants.

Ces conventions représentent un volume global de 7 400 milliards FCFA d'investissements projetés, couvrant plusieurs secteurs stratégiques de l'économie nationale. Par ailleurs, 26 avenants ont été signés, témoignant de la capacité de l'Agence à accompagner l'évolution des projets et à sécuriser leur mise en œuvre.

350 000 emplois directs projetés : un impact macroéconomique majeur

L'investissement constitue un levier essentiel de création d'emplois et de réduction du chômage. Les projets accompagnés par l'API

À la lecture des indicateurs clés – 7 400 milliards FCFA d'investissements projetés, 70 conventions signées, 350 000 emplois directs attendus, 368 investisseurs étrangers mobilisés – le bilan 2025 de l'Agence de Promotion des Investissements s'inscrit comme un signal fort envoyé aux marchés et aux partenaires économiques.

en 2025 portent une projection de 350 000 emplois directs, un volume significatif susceptible d'avoir un impact macroéconomique notable sur le marché du travail.

Dans une logique de facilitation, 250 investisseurs ont été accueillis et accompagnés dès leur arrivée sur le territoire national, via les antennes de l'API situées dans les aéroports internationaux de Douala et Yaoundé, contribuant à améliorer l'expérience investisseur et à réduire les frictions administratives.

Ports, zones industrielles : des partenariats structurants

La sécurisation des investissements passe également par la qualité de l'environnement institutionnel. En 2025, l'API a renforcé sa collaboration avec des acteurs publics stratégiques, à travers la signature d'un protocole d'accord avec le Port Autonome de Douala, principal hub logistique du pays, et l'adoption d'un plan d'action triennal avec la MAGZI, en charge du développement des zones industrielles.

Ces partenariats visent à améliorer la coordination interinstitutionnelle, réduire les délais d'implantation des projets et renforcer la compétitivité globale du climat des affaires. ■



Promotion en marge de la CAN

Mission accomplie au Maroc

Du 17 décembre 2025 au 18 janvier 2026, l'Agence de Promotion des Investissements (API) du Cameroun a conduit une mission stratégique de haut niveau à Casablanca, Rabat, Fès-Meknès et Settat en marge de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN 2025) organisée au Maroc.

Casablanca Finance City : l'API au cœur de la finance marocaine

L'Agence de Promotion des Investissements a entamé sa mission en terre marocaine le lundi 22 décembre 2025 à 10 heures au siège de Casablanca Finance City (CFC), épicerie de la finance et des holdings d'investissement en Afrique du Nord et de l'Ouest. Face aux représentants de grands groupes et holdings marocains, la délégation Camerounaise a déroulé une batterie d'outils promotionnels sur les opportunités sectorielles qu'offre le Cameroun, mettant en avant les réformes engagées, les incitations à l'investissement et la stabilité du cadre macroéconomique.

Moment clé de cette rencontre : l'invitation formelle à la 5^e édition du Cameroun Investment Forum (CIF), positionnée comme plateforme majeure de dialogue public-privé et de concrétisation des projets d'investissement.

Changeant de registre sans perdre en efficacité, l'Agence de Promotion des Investissements s'est déployée sur le plateau du journal télévisé de la Télévision Nationale Marocaine. Le dispositif de communication de l'API, conduit par le Directeur de la Promotion des Investissements Emmanuel TAMUNGANG, touche près d'un million de téléspectateurs. Le message est clair : le Cameroun est prêt, la CAN 2025 est un catalyseur, l'investissement est l'objectif.

Rabat : structurer la coopération institutionnelle

Le mercredi 24 décembre, à 13 heures au Centre Régional des Investissements (CRI) de Rabat, le Directeur Général de l'API a exposé l'offre d'investissement du Cameroun, tout en engageant un échange stratégique sur le modèle marocain de gouvernance territoriale de l'investissement.

Au-delà du partage d'expériences, Monsieur BOMA Donatus a initié les discussions en vue de la mise en place d'un cadre de coopération formalisé entre l'API Cameroun et le CRI de Rabat, posant ainsi, les jalons d'un partenariat institutionnel gagnant-gagnant. Au Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, la délégation Camerounaise a déployé la démarche structurée : identification des secteurs d'in-



vestissement clés de la région ; mise en perspective avec les opportunités complémentaires offertes par le Cameroun ; réflexion avancée sur la signature d'un Mémorandum d'Entente (MoU) entre les deux institutions.

Jeudi 25 décembre 2025 : des actes forts, des signatures structurantes

la signature officielle 25 décembre 2025 de la convention de partenariat entre l'API Cameroun et l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) est sans doute l'un des temps forts de la mission économique menée par l'API en marge de la CAN.

Par cet acte, l'Agence Camerounaise de promotion des investissements concrétise sa vision d'une diplomatie économique proactive, fondée sur : le partage d'opportunités ; l'échange de bonnes pratiques ; la densification des relations économiques Cameroun-Maroc.

Casablanca-Settat, 26 décembre 2025 : conclure avec le secteur privé

Le vendredi 26 décembre, à 10 heures, le DG de l'API a conduit les échanges au Centre Régional des Investissements de Casablanca-Settat, cœur industriel et économique du Maroc. L'accent a été mis sur les secteurs porteurs, les entreprises installées dans la région et les pistes de collaboration concrètes, no-

tamment à travers un futur MoU. La mission s'est achevée par une réunion de travail avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), consacrant l'ouverture directe avec le patronat marocain.

Des résultats mesurables, à la hauteur de l'ambition

Au terme de ce déploiement stratégique conduit par le Directeur Général de l'API, les résultats parlent d'eux-mêmes : un Mémorandum d'Entente signé avec l'AMDIE ; plus de 200 investisseurs marocains sensibilisés aux opportunités camerounaises ; près d'un million de personnes touchées via la communication audiovisuelle ; trois opérations de match making entre entreprises camerounaises et marocaines et une centaine de Camerounais résidents au Maroc informés sur les incitations mises en œuvre par l'État du Cameroun pour attirer les investissements de la diaspora.

La mission économique de l'API au Maroc a démontré qu'une présence institutionnelle forte, adossée à une vision stratégique claire et à une exécution rigoureuse, est un levier déterminant pour renforcer l'attractivité du Cameroun. En capitalisant sur un événement sportif continental majeur, il a su transformer la CAN 2025 en véritable plateforme de diplomatie économique, au bénéfice direct de la politique nationale de promotion des investissements ■

un Mémorandum d'Entente signé avec l'AMDIE ; plus de 200 investisseurs marocains sensibilisés aux opportunités camerounaises ; près d'un million de personnes touchées via la communication audiovisuelle



2025, une année charnière pour la stratégie d'attractivité du Cameroun

L'année 2025 s'impose comme un tournant majeur dans la politique de promotion des investissements du Cameroun. Sous l'impulsion du Gouvernement et conformément aux Très Hautes Instructions du Président de la République, Son Excellence Paul Biya, l'Agence de Promotion des Investissements (API) a déployé une diplomatie économique ambitieuse, proactive et résolument tournée vers les résultats.

Au cœur de cette dynamique, deux séquences structurantes : le Roadshow économique "Invest in Cameroon" aux Émirats arabes unis et en Inde, puis la participation stratégique du Cameroun à l'Africa CEO Forum à Abidjan. Deux rendez-vous majeurs qui ont permis de transformer la visibilité institutionnelle en opportunités concrètes d'investissements.

"Invest in Cameroon Roadshow" : une offensive ciblée sur des marchés à fort potentiel

Investissements étrangers

L'API promet, Le Cameroun séduit !

Des Émirats arabes unis à l'Inde, en passant par la Côte d'Ivoire, l'Agence de Promotion des Investissements a mené en 2025 une série d'actions stratégiques d'envergure, qui repositionnent durablement le Cameroun comme une destination crédible, compétitive et attractive pour les investissements directs étrangers.

Du 6 au 16 avril 2025, l'API a conduit une mission économique de haut niveau aux Émirats arabes unis et en Inde, deux pôles mondiaux majeurs de capitaux, d'innovation et d'industrialisation. Conduite personnellement par le Directeur Général de l'API, cette mission visait un objectif clair : positionner le Cameroun comme une destination stratégique pour les investissements directs étrangers dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

Le bilan est éloquent. Pas moins de 21 intentions fermes d'investissement ont été enregistrées, émanant d'entreprises émiraties et indiennes intéressées par des secteurs clés de l'économie camerounaise, notamment l'agriculture et l'agro-industrie, les infrastructures, l'énergie solaire, la santé spécialisée et les technologies de l'information et de la communication.

Des partenariats structurants pour un impact durable

Au-delà des intentions, la mission a également permis la signature ►►

▶▶ de quatre protocoles d'accords stratégiques avec des institutions de référence, parmi lesquelles AIM Foundation à Abu Dhabi, AMBAD Industries and Manufacturers Association en Inde, Indian Global Investment Consortium, ainsi que Cobo Square, spécialisé dans le développement de joint-ventures.

Ces accords renforcent significativement la capacité de l'API à structurer, canaliser et accompagner les flux d'investissements vers le Cameroun. Ils traduisent une approche pragmatique, axée sur la création de passerelles solides entre les projets camerounais et les investisseurs internationaux.

Une base d'investisseurs élargie et qualifiée

L'un des acquis majeurs du Roadshow réside dans l'élargissement qualitatif du portefeuille de prospects de l'API. 206 contacts d'investisseurs qualifiés ont été intégrés dans la base de données de l'Agence, dont 130 aux Émirats arabes unis et 76 en Inde.

Parallèlement, 20 nouveaux projets publics et privés ont été identifiés et font désormais l'objet d'un suivi rapproché par les équipes techniques de l'API, confirmant la montée en puissance d'un pipeline d'investissements structuré et crédible.

Une visibilité internationale renforcée pour le Cameroun

La mission a également permis de positionner le Cameroun sous les projecteurs des grandes scènes économiques internationales. Le pays a été mis à l'honneur comme pays hôte de la Global Investment Convention à Mumbai, un événement ayant réuni plus de 500 investisseurs internationaux.

À Abu Dhabi, une conférence de haut niveau dédiée à la présentation des opportunités d'investissement au Cameroun a rassemblé décideurs, partenaires stratégiques et leaders économiques, consolidant ainsi l'image d'un pays stable, ambitieux et ouvert aux affaires.

Des projets en phase de concrétisation

Les retombées du Roadshow ne se limitent pas aux annonces. Dix lettres d'intention (LoI) ont déjà été signées avec des entreprises étrangères, tandis que des missions de retour d'investisseurs, notamment dans le secteur pharmaceutique, sont en préparation.

Des négociations avancées sont par ailleurs en cours pour le financement de projets structurants, incluant des infrastructures numériques telles que les data centers, ainsi que le projet stratégique « Aérocity », appelé à renforcer l'at-

tractivité logistique et économique du pays.

Africa CEO Forum : le Cameroun en acteur économique affirmé

Quelques semaines plus tard, du 12 au 13 mai 2025, le Cameroun a confirmé cette dynamique lors de l'Africa CEO Forum à Abidjan, l'un des plus grands rendez-vous économiques du continent. L'API, mandatée pour la coordination technique de la participation camerounaise, a assuré une mobilisation exemplaire.

Une mission avancée de ses collaborateurs, menée en étroite collaboration avec l'Ambassade du Cameroun en Côte d'Ivoire, a permis d'optimiser les rencontres de haut niveau et de valoriser l'image du pays auprès des décideurs économiques africains et internationaux.

Des discussions avancées avec des groupes de référence

En marge du Forum, plusieurs échanges stratégiques ont été engagés avec des acteurs économiques de premier plan. Mitsubishi Corporation a manifesté un intérêt marqué pour des projets d'infrastructures et d'énergie, tandis que des discussions ont été ouvertes avec CNN et TV5 Monde en vue de renforcer la visibilité internationale du Cameroun.

Un groupe logistique international s'est également montré intéressé par un partenariat stratégique avec le Port Autonome de Kribi, confirmant l'attractivité croissante des infrastructures camerounaises.

Une diplomatie économique structurée et crédible

Enfin, l'API a consolidé son ancrage institutionnel international à travers des échanges avec le Réseau Francophone des Agences de Promotion des Investissements, renforçant la position du Cameroun au sein d'un réseau stratégique de 23 agences.

À travers ces actions, l'API confirme son rôle de bras opérationnel de la diplomatie économique du Cameroun. L'année 2025 aura ainsi démontré qu'une approche structurée, professionnelle et orientée résultats peut transformer la visibilité en investissements concrets, créateurs de valeur et d'emplois.

Fidèle à sa mission, l'Agence réaffirme son engagement à assurer le suivi rigoureux de chaque contact, chaque projet et chaque partenariat, afin de traduire les ambitions nationales en résultats tangibles au service du développement économique du Cameroun. ■

À travers ces actions, l'API confirme son rôle de bras opérationnel de la diplomatie économique du Cameroun. L'année 2025 aura ainsi démontré qu'une approche structurée, professionnelle et orientée résultats peut transformer la visibilité en investissements concrets, créateurs de valeur et d'emplois.

ABN GROUP

Le groupe El Sahely compte à son actif 7 filiales réparties dans divers secteurs d'activités:

- Boissons gazeuses, eaux minérales et jus avec comme partenaires : Wild, Dohler, Monarch, Caprisun.
- Cosmétique et parfumerie
- immobilier
- Agro alimentaire (Margarine, Mayonnaise, bouillon culinaire, lait, etc.)
- Production d'emballage
- Automobile
- Collecte et recyclage des déchets pastiques

Le groupe compte plus de 3000 emplois direct et 2000 emplois indirect

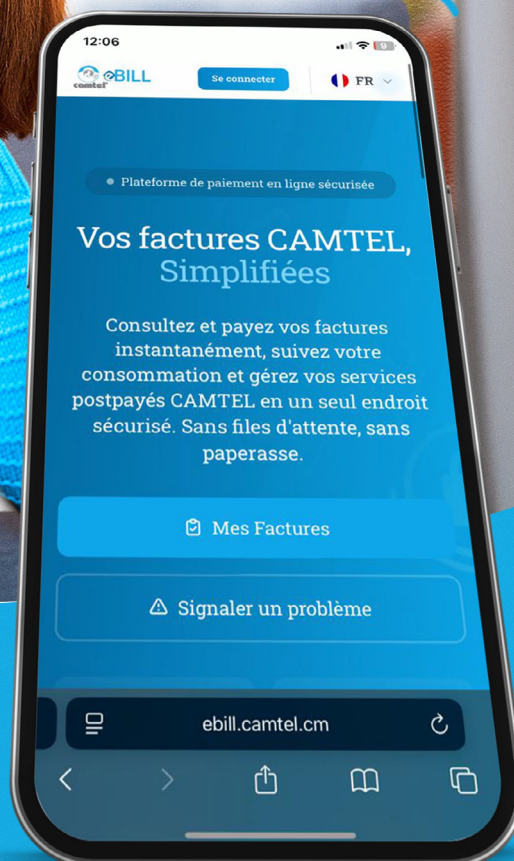
De part la vision du promoteur, le groupe ABN s'engage à investir davantage pour soutenir le développement économique du Cameroun.





Régler ses factures CAMTEL n'est plus une corvée

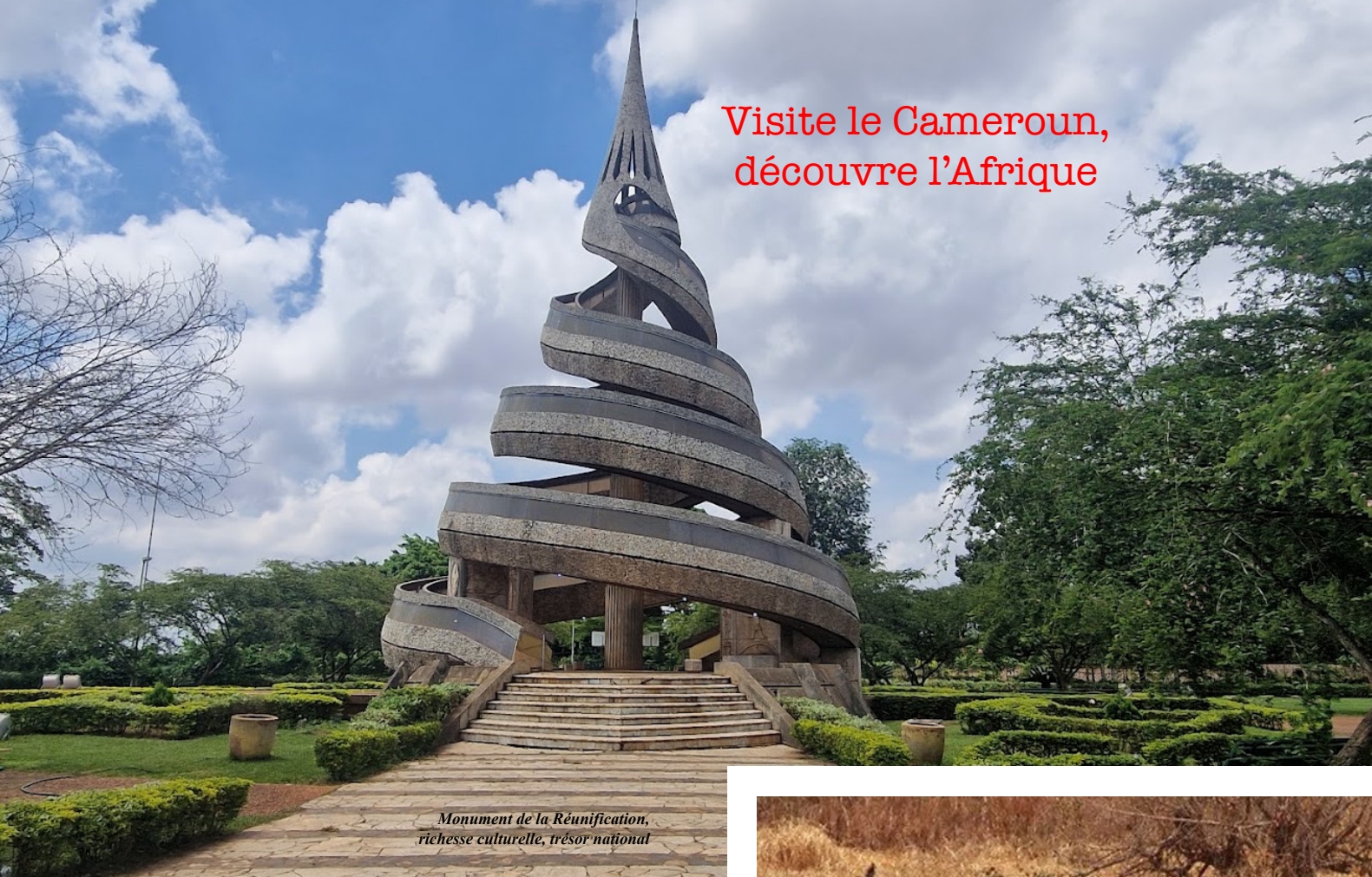
evolve



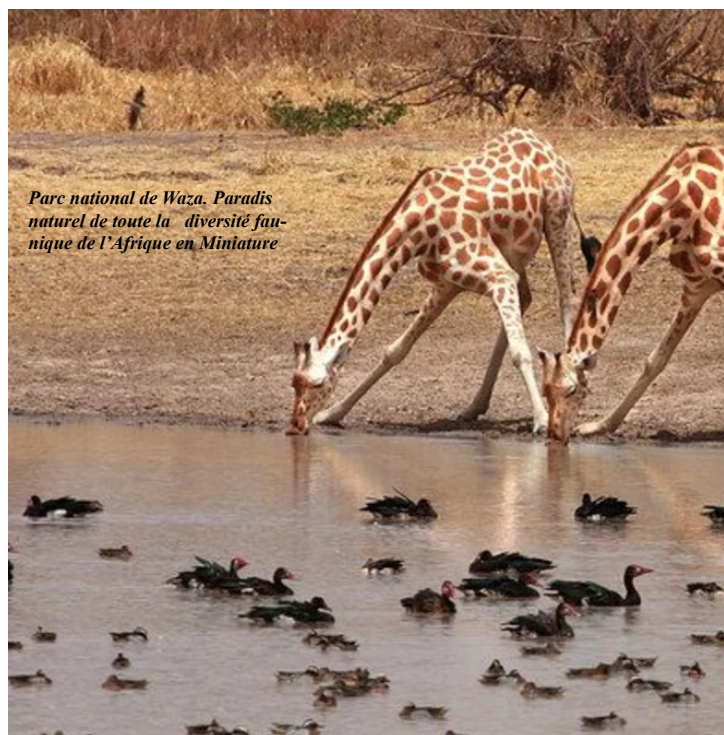
Faites le en quelques clics sur

ebill.camtel.cm

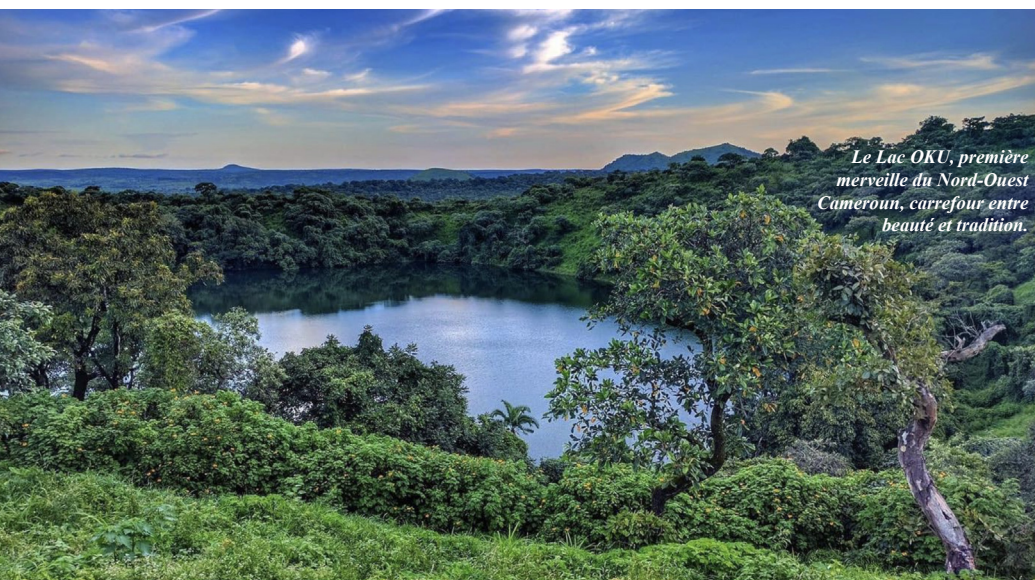
Visite le Cameroun, découvre l'Afrique



*Monument de la Réunification,
richesse culturelle, trésor national*



*Parc national de Waza, Paradis
naturel de toute la diversité fau-
nique de l'Afrique en Miniature*

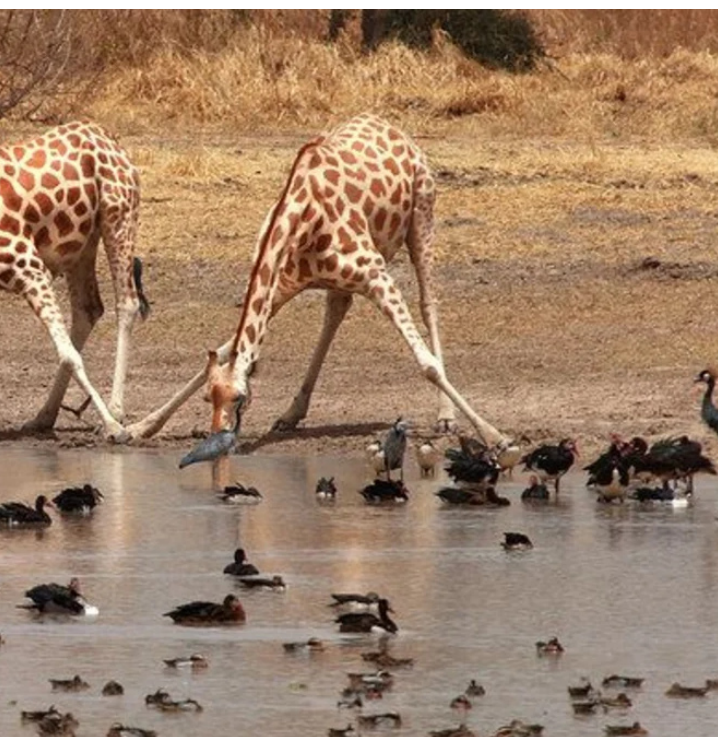


*Le Lac OKU, première
merveille du Nord-Ouest
Cameroun, carrefour entre
beauté et tradition.*





*Limbe Beach, la mer,
la traite, les plages,
les esclaves,
en un lieu*



*Les Gorges de Kola,
vue miniature de la
beauté du Nord
Cameroun*



*Les plages de Kribi, les plus
belles d'Afrique Centrale,
vous accueillent dans le Sud
profond du Cameroun*



*Les chutes d'Ekou Nkam,
80 mètres de Majesté
fièrement dressée dans
le Littoral Cameroun*

*Hydro-électrique d'Issou
des communautés en la Délé-
gation du C'OO-C' la mini-
tre de la promotion de la
jeune et de la famille*



Roadshow du Directeur
Général de l'API sur les
missions et l'action de
l'Agence au SAGO 2024

Dîner des Investisseurs : la tribune

L'Agence de Promotion des Investissements (API) a réussi à institutionnaliser une plateforme de haut niveau dédiée au dialogue public-privé avec le lancement du Dîner des Investisseurs, pensé pour consolider le dialogue, et explorer les opportunités.

Le Dîner des Investisseurs organisé par l'Agence de Promotion des Investissements (API) a marqué une étape importante dans les efforts de l'Agence visant à renforcer les relations avec le secteur privé, les partenaires au développement et la communauté diplomatique, tout en promouvant le Cameroun comme une destination d'investissement compétitive et fiable. Le vif intérêt suscité et les retours positifs enregistrés à l'issue de cette première édition ont posé les bases de l'organisation d'une seconde édition, plus ambitieuse.

S'inscrivant dans cette dynamique, la deuxième édition du Dîner des Investisseurs, organisée par l'Agence de Promotion des Investissements le 5 décembre 2025, sous le thème « Augmenter la contribution du secteur privé au Produit Intérieur Brut national du Cameroun », a permis de consolider davantage ce cadre exclusif d'échanges, de réflexion et de réseautage entre les principaux acteurs économiques. Conçu comme une plateforme stratégique, le Dîner des Investisseurs vise à favoriser un dialogue ouvert entre les autorités publiques et les investisseurs privés, à identifier des solutions concrètes aux défis de l'investissement et à mettre en lumière les opportunités offertes par les secteurs prioritaires de l'économie nationale.

Organisée dans un cadre raffiné et professionnel, cette deuxième édition a réuni un public de marque composé d'investisseurs nationaux et étrangers, de hauts responsables gouvernementaux, de partenaires au développement, de membres du corps diplomatique, de dirigeants du secteur privé et d'acteurs institutionnels. La diversité et le niveau des participants ont confirmé la pertinence croissante du Dîner des Investisseurs en tant qu'initiative phare de l'écosystème de promotion des investissements au Cameroun. L'événement a été marqué par des échanges de haut niveau axés sur l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la participation du secteur privé à la croissance économique et la consolidation de l'attractivité du Cameroun comme destination d'investissement en Afrique centrale. Un accent particulier a été mis sur des secteurs prioritaires tels que l'agro-industrie, l'énergie, les infrastructures, l'industrie manufacturière, les services numériques et la valorisation des ressources naturelles, lesquels offrent un fort potentiel de création de valeur et d'emplois.

Dans son allocution liminaire, le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à

créer un environnement propice à l'investissement à travers des réformes continues, la facilitation administrative et la mise en place d'incitations ciblées. Il a souligné le rôle central de l'API dans l'accompagnement des investisseurs tout au long du cycle de vie de leurs projets, de la conception à la mise en œuvre et à l'expansion, tout en servant d'interface fiable entre les investisseurs et les administrations publiques.

L'un des temps forts du Dîner des Investisseurs 2025 a été la signature de protocoles d'accord stratégiques entre l'Agence de Promotion des Investissements (API) et le Port Autonome de Douala, ainsi que la Chambre Économique Cameroun-Éthiopie, de même que l'adoption d'un plan d'action triennal avec la MAGZI. Ces accords constituent une avancée majeure dans le renforcement de l'écosystème de l'investissement au Cameroun, en approfondissant la collaboration institutionnelle, en améliorant l'accès des investisseurs aux infrastructures clés et aux zones industrielles, et en favorisant l'intégration économique régionale. À travers ces partenariats, l'API réaffirme son engagement à améliorer le climat des affaires, à accélérer une croissance portée par le secteur privé et à positionner le Cameroun comme une destination d'investissement compétitive et attractive.

Les échanges interactifs ont permis aux investisseurs de partager leurs expériences, d'exprimer leurs attentes et de dialoguer directement avec les décideurs dans une atmosphère constructive et orientée vers des solutions concrètes. Au-delà des sessions formelles, le Dîner des Investisseurs a offert un cadre privilégié de réseautage, permettant aux participants de nouer de nouveaux partenariats, d'explorer des perspectives de collaboration et de renforcer des relations d'affaires existantes. Le cadre convivial a favorisé des discussions informelles souvent déterminantes pour instaurer la confiance et concrétiser les décisions d'investissement.

Le succès de l'organisation de cette deuxième édition du Dîner des Investisseurs confirme la volonté de l'Agence de Promotion des Investissements de placer le dialogue, le partenariat et la confiance des investisseurs au cœur de son mandat. À mesure que l'Agence innove dans ses mécanismes d'engagement avec les parties prenantes, le Dîner des Investisseurs s'impose progressivement comme une plateforme de référence pour la promotion des investissements, le renforcement de la collaboration et l'accélération de la transformation économique du Cameroun.

le Dîner des Investisseurs s'impose progressivement comme une plateforme de référence pour la promotion des investissements, le renforcement de la collaboration et l'accélération de la transformation économique du Cameroun.

La Direction Générale de l'Agence de Promotion des Investissements a abrité un événement particulier ce vendredi 30 Août 2024. C'est la cérémonie d'installation officielle des responsables nouvellement nommés au sein de l'API. Ces mouvements marquent la nouvelle dynamique impulsée au sein de l'institution en vue d'optimiser l'atteinte des objectifs fixés par le Chef de l'Etat SEM Paul BIYA depuis sa création en 2005, notamment promouvoir l'image du Cameroun.

« Nous sommes réunis ici pour marquer un nouveau chapitre dans l'histoire de notre agence, un chapitre qui, je l'espère sera écrit avec les encres de l'innovation, de la détermination et du succès ». A déclaré Monsieur SHINWIN SOH BOMA Donatus Directeur Général l'API, à l'entame de son discours d'installation. Et de poursuivre, « Cette solennité dont vous êtes témoins aujourd'hui est la manifestation de la volonté des organes dirigeants de l'API à poursuivre la mise en place d'un dispositif opérationnel pouvant permettre à notre structure de mieux réaliser ses missions de promotion de l'image de marque du Cameroun »

3 Directions pour organiser L'administration centrale

L'Agence de Promotion des Investissements est désormais organisée autour de 3 Directions. La Direction de la Facilitation, de l'Assistance et de la Coopération, l'ainée des trois, reste sous la responsabilité de M. MENGA Jean Stéphane. la Direction de la Promotion des Investissements et la



De la gauche vers la droite : M Bitchoka Calvin, Menga Jean-Stéphane, Emmanuel Tamungang, respectivement Chef de Division du Suivi Evaluation, Directeur de la facilitation de l'assistance et de la coopération et Directeur de la Promotion des investissements



De la gauche vers la droite : Mengnjo Anselm, Claudia Mpoudi Ngolle, Nadège Beri, Oumarou Khalifa, Mbassi Stéphane, Sous-Directeurs nouvellement installés au sein de l'API

Du sang neuf pour densifier

Les responsables nouvellement nommés par le conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements ont installés dans leurs fonctions le 30 août 2024 dans le but de booster l'efficacité de l'Agence.



MBOUNE Jean-Claude Désiré est promu au poste de Sous-Directeur de la communication et des relations publiques de l'Agence de Promotion des Investissements, le même jour que M. MUNGJO Anselm SAHN-GEH, Sous-Directeur des affaires générales. M. MBASSI ELOUNDOU Polycarpe Stéphane est désormais Chef de Cellule de la Stratégie avec rang de Sous-Directeur à l'API, tandis que M. Oumarou Saïdou KHALIFA hérite lui du fauteuil de Chef de la Cellule du suivi-évaluation avec rang de Sous-Directeur.

Des services

Les textes de nominations s'étendent jusqu'au services de l'API. A cet effet : Mme LAKO MBARGA Athenais Peggy, chef service de la coopération multilatérale ; M. MINJA MVONDO Christian, chef service des agréments ; M. Hamidou ADAMOU, chef service du courrier ; M. EFANDEN Patrice Olivier, chef service informatique et multimédia sont reconduits à leur poste. Tandis que: Mme YIGA Derboise Célestine, chef service de la promotion du secteur tertiaire ; Mme MANI ONDOA Ornella Yvonne, chef service des ressources humaines ; Mme AZIBO Winifred, chef service de l'accueil et de l'assistance ; Mme ATABONG CHANGO RUTH ; chef de cellule de la traduction et de la promotion du bilinguisme ; M. CHO MOKA Robert, chef service de la promotion du secteur primaire ; M. NTONGA TIENNOU Franck, chef service de la promotion du secteur secondaire ; M. EKU Harisson AKO, chef service de la promotion du Moyen Orient-Asie-Pacifique et de M. ONDO'OTO Freddy Pierre, chef service des relations publiques et du protocole sont promus.

A tous, Monsieur le Directeur Général de l'API a fait le vœux « Que notre collaboration soit fructueuse pour l'atteinte de la mission confiée à l'Agence de Promotion des Investissements par le Chef de l'Etat SEM Paul BIYA ».



De la gauche vers la droite : Minja Christian, Cho Robert, Derboise Ngo Bossaki, Patrice Efanden, Hamidou, Fredy ONDO'O Chefs de service nouvellement installés au sein de l'API

Division du Suivi-Evaluation, les deux nouvelles, seront elles, chapeautées respectivement par M. TAMUNGANG AKO Emmanuel et M. BITCHOKA NKAH Calvin Achille.

8 Sous-Directions pour diriger

Huit Sous-Directeurs ont désormais la charge de coordonner les travail opérationnel des équipes de l'API. A ce titre, M.

ETENDE MEKONGO Vendelin tient les rênes de la Sous-Direction de la Facilitation et Mme IGIEBOR Nadesh BERI celles de la Sous-Direction de la coopération. M. Hamidou ABUNAW, occupe désormais le fauteuil de Sous-Directeur de la Promotion à l'Etranger, tout près de Mme MPOUDI NGOLLE Claudia, Sous-Directeur de la promotion locale. Selon le même texte, M.

« Cette solennité dont vous êtes témoins aujourd'hui est la manifestation de la volonté des organes dirigeants de l'API à poursuivre la mise en place d'un dispositif opérationnel pouvant permettre à notre structure de mieux réaliser ses missions de promotion de l'image de marque du Cameroun »



L'API HIER ET — AUJOURD'HUI

La loi No 2002/004 du 19 Avril 2002 relative à la charte des investissements en République du Cameroun, promulguée par le Président de la République, constitue le socle du fondement de l'Agence de Promotion des Investissements (API). Néanmoins, c'est bien le décret No 2005/310 du 1er Septembre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'API qui acte la naissance de l'Agence en lui conférant le profil d'établissement public administratif doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, avec siège social dans la capitale économique camerounaise à Douala.

Toutefois, il faudra attendre 2010 avec la nomination du tout premier directoire de l'API Cameroun pour que l'Agence prenne effectivement ses marques. Le décret N° 2010/19 du 22 Janvier 2010 qui nomme en effet : Dr Diane ACHA MORFAW au poste de Présidente du Conseil d'Administration ; Mme MINJA Marthe Angeline, Directeur Général et M. SHINWIN SOH BOMA Donatus, Directeur Général Adjoint, de la jeune structure.

Initialement placée sous la double tutelle technique et financière, respective du Ministère en charge de la promotion des investissements privés, et du Ministère des Finances, la survenance peu après de deux autres textes organiques viendra conforter l'API dans sa place d'institution stratégique. Son siège est muté à Yaoundé la capitale politique dès Mars 2012 et l'Agence est désormais placée sous la tutelle technique du Secrétariat Général

Réaction

« stimuler la substitution des importations par des investissements durables et d'autres leviers pour le développement industriel des chaînes de valeur des filières ciblées »

de la Présidence de la République à la suite du décret N° 2017/127 du 18 Avril 2017.

L'évolution institutionnelle de l'API passée par moults amendements va toutefois se parachever sous sa forme actuelle avec la signature par le Président de la République SE M. Paul BIYA du décret No 2019/074 du 18 Février 2019 portant réorganisation et Fonctionnement de l'API, qui abroge ainsi toutes les dispositions antérieures. Son Conseil d'Administration est dès lors composé, outre la PCA, de sept autres membres représentants : la Présidence de la République ; les Services du Premier Ministre ; le Ministère des Finances ; le ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du territoire ; le Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique ; la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ; le Groupement des Entreprises du Cameroun.

L'envolée du trio pionnier au top management de l'API connaîtra cependant un frein dans son envol avec la disparition subite en Décembre 2023 de son Directeur Général, feu Mme MINJA Marthe Angeline. Y faisant suite et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration réuni en sa 16ème session extraordinaire le 04 Janvier 2024, désignera à l'unanimité des membres présents l'ex DGA Monsieur SHINWIN SOH BOMA Donatus, Directeur Général par intérim, pour poursuivre l'œuvre de promotion de l'image de marque du Cameroun en tant que destination d'affaires.

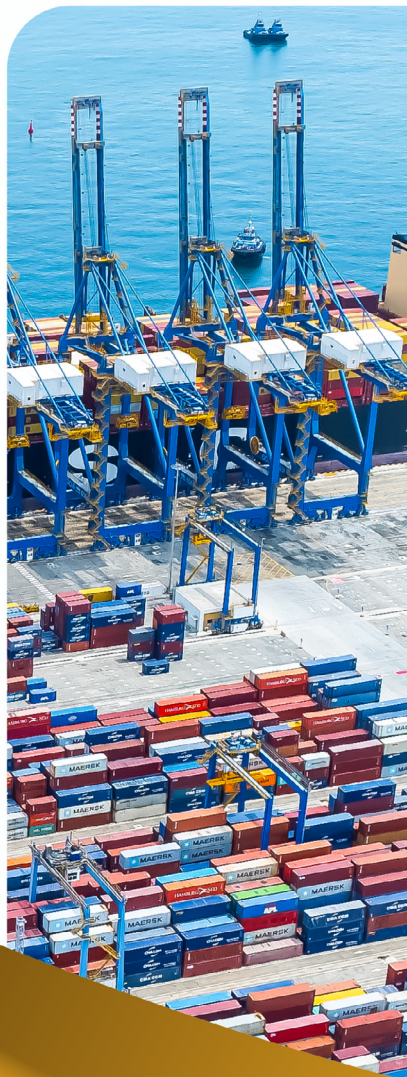


Mme Marthe Angéline Minja

Directeur Général API 2010-2023



PORT AUTONOME DE KRIBI
PORT AUTHORITY OF KRIBI



PORT DE KRIBI

La porte économique du Cameroun pour l'Afrique Centrale

Le port industriel qui catalyse le développement d'une région

Smart Port. Attractive Business

Siège social

Direction Générale : Immeuble Emergence Kribi
Site du port en eau profonde de Kribi : Mboro

Représentations

Douala : immeuble CNPS - Bonanjo
Yaoundé : immeuble CAA - boulevard du 20 mai



www.pak.cm

203 Kribi-Cameroun
+237 222 462 100
contact@pak.cm





De Déchets... À Ressource



NOTRE ACTION

CYCLE BOTTLE TO BOTTLE

CRÉER-ASSAINIR-INNOVER

NOTRE IMPACT

5000 EMPLOIS CRÉÉS

**8000 TONNES
RECYCLÉES EN 2024**



CAMEROUN

*îlot de paix,
terre d'opportunités*



Paul Biya,
42 years serving
a stable, attractive, dynamic
and prosperous Cameroon



Invest in Cameroon, land of attractiveness